

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
 France et Algérie : Un an... 25 fr.
 — Six mois... 14 fr.
 Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.
 — Six mois... 18 fr.

Adresse télégraphique : Econopéen-Paris

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : Edmond THÉRY

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
 Annonces en 7 points..... 2 50
 Réclames en 8 points..... 4 »
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
 et réclames d'émission.

TÉLÉPHONE : Central 46-61

N° 1246. — 49^e volume (3)

Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t)

Vendredi 21 Janvier 1916

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES				Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille escompte	Avances s'valeurs mobilières		
FRANCE — Banque de France								
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739		3½
1916 6 janvier...	4.989	352	13.519	2.117	2.276	1.138		5
1916 13 janvier...	4.988	352	13.635	2.055	2.212	1.138		5
1916 20 janvier...	5.006	353	13.756	2.048	2.205	1.124		5
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire								
1914 23 juillet...	1.696	418	2.364	1.180	939	63		4
1915 23 décembre...	3.052	44	7.838	2.558	6.757	17		5
1915 31 décembre...	3.057	41	8.647	2.949	7.254	16		5
1916 7 janvier...	3.060	44	8.317	2.352	6.736	16		5
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre								
1914 23 juillet...	1.004	»	733	1.055	841	»		3
1915 30 décembre...	1.287	»	882	2.799	2.802	»		5
1916 6 janvier...	1.278	»	879	2.646	2.870	»		5
1916 13 janvier...	1.282	»	858	2.602	2.684	»		»
DANEMARK — Banque Nationale								
1914 31 juillet...	110	»	219	24	94	15		6
1915 30 septemb...	150	7	309	6	60	20		5
1915 31 octobre...	150	6	324	9	70	20		5
1915 30 novembre...	151	6	310	10	62	20		5
ESPAGNE — Banque d'Espagne								
1914 24 juillet...	543	730	1.919	498	446	170		4½
1915 31 décembre...	867	753	2.100	711	468	274		4½
1916 7 janvier...	869	752	2.116	708	476	272		4½
1916 15 janvier...	885	754	2.118	709	474	263		4½
HOLLANDE — Banque Néerlandaise								
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130		3½
1915 11 décembre...	882	8	1.187	90	162	188		4½
1915 24 décembre...	899	13	1.172	126	168	189		4½
1915 31 décembre...	901	13	1.212	50	167	197		4½
ITALIE — Banque d'Italie								
1914 31 juillet...	1.105	89	1.730	245	586	115		5½
1915 20 novembre...	1.109	110	2.895	810	508	185		5½
1915 30 novembre...	1.098	109	2.922	810	501	181		5½
1915 10 décembre...	1.088	106	2.953	863	463	175		5½
ROUMANIE — Banque Nationale								
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47		5½
1915 3 décembre...	182	0	761	67	285	45		6
1915 11 décembre...	183	0	756	69	283	43		6
1915 25 décembre...	185	0	750	77	282	41		6
RUSSIE — Banque de l'Etat								
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518		5½
1915 21 novembre...	4.281	76	13.636	2.416	10.032	2.672		6
1915 6 décembre...	4.288	85	13.920	2.376	9.856	2.464		6
1915 14 décembre...	4.288	89	13.872	2.344	9.824	2.352		6
SUÈDE — Banque Royale								
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	41		5½
1915 30 septemb...	159	5	433	97	221	14		5
1915 30 octobre...	159	5	432	119	222	14		5
1915 30 novembre...	159	5	423	136	235	17		5
SUISSE — Banque Nationale								
1914 23 juillet...	180	19	268	51	94	14		3½
1915 15 décembre...	249	54	412	96	135	18		4½
1915 23 décembre...	249	52	424	85	143	18		4½
1915 31 décembre...	250	51	466	82	190	20		4½

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	22 déc. 1915	29 déc. 1915	5 janv. 1916	12 janv. 1916	19 janv. 1916
Londres.....	25.224	25.17½	27.65	27.765	27.815	27.84	27.915
New-York.....	548.25	516 »	584.50	585 »	585 »	585 »	585 »
Espagne.....	500 »	482.75	550 »	554 »	560 »	556 »	556.50
Hollande.....	208.30	207.56	253 »	256.50	260 »	265 »	262 »
Italie.....	100 »	99.62	88.50	88.50	88.50	86.50	87.50
Pétrograd.....	266.67	263 »	184 »	180 »	173 »	173 »	173 »
Scandinavie..	139 »	138.25	163 »	161 »	162 »	162 »	160 »
Suisse.....	100 »	100.03	111 »	111.50	113 »	112 »	113.50

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	22 déc. 1915	29 déc. 1915	5 janv. 1916	12 janv. 1916	19 janv. 1916
Londres.....	100 liv.	99.82	109.62	110.08	110.28	110.37	110.67
New-York.....	» dol.	99.56	112.78	112.88	112.88	112.88	112.88
Espagne.....	» pes.	96.55	110 »	110.80	112 »	111.20	111.30
Hollande.....	» flor.	99.64	121.46	123.14	124.81	127.22	125.78
Italie.....	» lire.	99.62	88.50	88.50	88.50	86.50	87.50
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	69 »	67.49	64.87	64.87	64.87
Scandinavie..	» cou.	99.46	117.26	115.82	116.54	116.54	115.11
Suisse.....	» fr.	100.03	111 »	111.50	113 »	112 »	113.50

Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	21 déc. 1915	28 déc. 1915	4 janv. 1916	11 janv. 1916	18 janv. 1916
Paris.....	25.224	25.18½	27.585	27.70	27.77	27.845	27.905
New-York.....	4.86½	4.871	4.731	4.74	4.745	4.76½	4.77
Espagne.....	25.22	24.90	25.12	25.10	25 »	25.05	25.05
Hollande.....	12.109	12.125	10.935	10.90	10.63	10.585	10.655
Italie.....	25.22	25.268	31.03	31.20	31.35	31.95	32.23
Pétrograd.....	94.62	95.80	152 »	157.50	161 »	159.75	163.75
Portugal.....	53.28	46.19	34.62	34.50	34.50	34.12	34.12
Scandinavie..	18.25	18.24	17.25	17.15	17 »	17.25	17.45
Suisse.....	25.22	25.18	24.90	24.90	24.90	24.60	24.60

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	21 déc. 1915	28 déc. 1915	4 janv. 1916	11 janv. 1916	18 janv. 1916
Paris.....	100 fr.	100.14	91.43	91.05	90.82	90.58	90.38
New-York.....	» dol.	99.90	102.85	102.66	102.55	102.17	102.02
Espagne.....	» pes.	96.64	100.41	100.48	100.89	100.68	100.68
Hollande.....	» flor.	99.87	110.73	111.10	113.91	114.40	113.64
Italie.....	» lire.	99.82	81.28	80.84	80.45	78.94	78.25
Pétrograd.....	» rou.	98.77	62.25	60.07	58.77	59.23	57.78
Portugal.....	» mil.	86.69	64.97	64.75	64.75	64.05	64.05
Scandinavie..	» cou.	100.85	105.80	106.42	107.35	105.80	104.58
Suisse.....	» fr.	100.17	101.29	101.29	101.29	102.53	102.63

Le change sur Londres et sur la Suisse sont les seuls qui présentent une sensible aggravation pour la semaine sous revue. Le *chèque sur Londres* a monté progressivement de 27.84, le 12 janvier, à 27.91 1/2 le 19 ; la hausse a été lente mais continue. Le *franc suisse* passe également de 1.12 à 1.13 1/2, à peu près dans les mêmes conditions. La devise *Espagne* a varié, au cours de la semaine, entre 556 et 557 1/2 ; elle se retrouve le 19 à 556 1/2. Le *câble transfert* sur New-York semble se stabiliser aux environs de 5.85 ; les 13, 14 et 15 il a coté 5.84, cours moyen.

De plus en plus, l'amélioration des cours de la livre sterling à New-York oriente les achats français de dollars vers le marché de Londres ; c'est ce qui explique la demande abondante dont est l'objet le *chèque anglais* sur la place de Paris. La demande de *francs suisses* et de *pesetas* est aussi

alimentée principalement par l'arbitrage; nous achetons d'assez grosses quantités de livres sterling en Suisse et, dans une moindre proportion, en Espagne, où nous sommes débiteurs du fait de nos importations commerciales. Une autre cause pèse sur le change suisse depuis quelques semaines: c'est l'obligation de remettre aux banques helvétiques le montant des coupons de janvier pour tous les titres qu'elles détiennent en dépôt et dont les intérêts et dividendes sont payables en France. Parmi ces titres, il y en a une proportion notable qui appartient à des Français et pour laquelle, avec un peu de patriotisme et de bonne volonté, de la part des propriétaires, on pourrait peut-être éviter la remise. Sans insister davantage sur ce sujet très délicat, qu'il nous soit permis de rappeler aux capitalistes, qui sont dans ce cas et qui par ailleurs font sans aucun doute tout leur devoir de Français, qu'il y a là aussi pour eux une occasion et un moyen de servir leur pays sans s'imposer un très gros sacrifice.

Le florin hollandais, pour la première fois peut-être depuis le début de la crise, est en baisse légère à 2.62 contre 2.65 le 12 janvier; il est même descendu les 14 et 17 à 2.58 1/2. Cette réaction donnera à beaucoup de lecteurs, qui nous ont écrit ces temps derniers à ce propos, la clef de l'énigme du temps hollandais. Amsterdam est devenu, du fait de la guerre, le *Clearing House* des puissances de l'Europe centrale et aussi des pays scandinaves, dont il est d'ailleurs fréquemment l'intermédiaire en temps normal. Comme le change n'est pas une matière sujette au boycottage et que les marchés financiers ne se cloisonnent pas avec la même facilité que les marchés où s'achètent et se vendent les produits, nous en avons profité, tout simplement, pour commercer avec l'ennemi, en dépit des lois d'interdiction. La France et, en général tous les Alliés, ont aidé Amsterdam à consommer les dollars provenant de la vente des titres américains du portefeuille allemand. Cela nous a d'ailleurs rendu grand service; les dollars étant insuffisants sur notre place pour régler notre énorme dette envers les Etats-Unis du fait de nos importations, nous avons acheté nos moyens de règlement là où nous les trouvions au meilleur compte. C'est tout bénéfice pour le pays.

Les devises scandinaves sont en baisse assez sensible. La couronne suédoise à 1.61 1/2 contre 1.64; la couronne norvégienne, à 1.60 contre 1.61 1/2; elle a coté 1.58 1/2 le 17 janvier; enfin, la couronne danoise, à 1.58 1/2 contre 1.60 1/2. La lire italienne coté 87 1/2, en hausse d'un point sur le cours du 12 janvier. Le rouble est retombé à 1.73, après avoir été coté 1.74 les 13, 14 et 15 janvier.

Dans les premiers jours de décembre, les journaux financiers de New-York annonçaient des pourparlers entre un syndicat de banques américaines et un syndicat de banques russes, à la tête duquel serait la *Banque Russo-Asiatique*, en vue de l'ouverture d'un crédit important aux Etats-Unis. D'après des informations reçues ces jours derniers, il semble que les arrangements soient à la veille d'être conclus. Le Syndicat russe comprendrait six des principales banques de Pétersbourg, et le Syndicat américain serait dirigé par la *Guaranty Trust Co*. Il s'agissait d'un crédit de 100 millions de dollars, lequel serait fondu avec celui que négocie, depuis quelque temps déjà, la *National City Bank* et dont une partie aurait été utilisée. Le contrat, pour en venir un tiers de l'emprunt, serait signé très prochainement, lorsque l'accord sera définitivement arrêté sur la nature du nantissement à fournir. Le crédit en question serait réalisé par des tirages d'acceptations à 90 jours de vue, plusieurs fois renouvelables, moyennant un intérêt additionnel de 1 % pour chaque renouvellement. Le taux d'intérêt de l'opération ne nous est pas encore connu; on le dit assez élevé.

Au sujet de la forme de réalisation du crédit

russe, il est intéressant de rappeler que c'est à la *Banque de France* que revient l'initiative des premiers tirages d'acceptations effectués d'Europe sur le marché américain. Les banques des Etats-Unis n'avaient pas encore pratiqué cette nature d'opérations, qu'autorise la loi dite de *Réserve fédérale*, lorsque fut conclu, au mois de juillet dernier, le crédit *Brown brothers*, dont nos lecteurs connaissent le détail. Depuis, d'autres crédits ont été créés sur le même modèle, notamment le crédit *Bonbright* de 15 millions de dollars et, récemment, le crédit anglais de 50 millions de dollars. Un règlement du Conseil de Réserve fédérale, en date du 7 septembre, est intervenu pour modifier le règlement d'avril et pour autoriser le récompte des renouvellements d'acceptation. Toutefois, il semble que les banques américaines n'ont pas encore acquis une habitude suffisante de ce genre de crédits.

Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	21 déc. 1915	28 déc. 1915	4 janv. 1916	11 janv. 1916	18 janv. 1916
Paris.....	5.18½	5.16½	5.83½	5.84	5.855	5.843	5.853
Londres.....	4.86½	4.87½	4.73½	4.74½	4.75½	4.769	4.77
Berlin.....	95.37	95.06	77.25	76.50	75.37	75	74.50
Amsterdam....	40.14	»	43.25	43.25	43.25	44.62	44.50

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	21 déc. 1915	28 déc. 1915	4 janv. 1916	11 janv. 1916	18 janv. 1916
Paris.....	100 fr.	100.27	88.85	88.74	88.54	88.70	88.54
Londres.....	100 liv.	100.19	97.28	97.45	97.66	98	98.03
Berlin.....	100 mk.	99.67	81	80.22	79.03	78.64	78.42
Amsterdam....	100 flor.	»	107.75	107.75	107.75	111.16	110.86

Changes sur Londres à (Cours moyen du mercredi)

	15 juillet 1914	29 décemb. 1915	5 janvier 1916	12 janvier 1916	19 janvier 1916
Valeurs à vue					
Alexandrie.....	97 21/32	97 1/2	97 1/2	97 13/32	97 3/8
Cable transfert					
Bombay.....	1.3 31/32	1.4 1/32	1.4 1/16	1.4 1/16	1.4 3/32
Calcutta.....	1.3 31/32	1.4 1/32	1.4 1/16	1.4 1/16	1.4 3/32
Hong-Kong.....	1.10 5/16	1.10 13/16	1.11 3/16	1.11 3/16	1.11 3/16
Shanghai.....	2.5 3/4	2.6	2.6 5/8	2.6 7/8	2.7 1/8
Valeurs à 90 jours de vue					
Buenos-Ayres (or).....	47 11/16	49 1/8	49 1/8	49 ./.	49 ./.
Montevideo.....	51 3/32	53 3/4	54 ./.	53 5/8	53 5/8
Rio-de-Jan. (papier).....	15 7/8	12 3/16	12 1/32	11 15/16	11 11/32
Valparaiso.....	9 3/4	8 1/2	8 3/8	8 17/32	8 23/32

Variations du mark à

	7 déc. 1915	14 déc. 1915	21 déc. 1915	28 déc. 1915	4 janv. 1916	11 janv. 1916	18 janv. 1916
New-York (pair : 95 3/8)							
Cours.....	79 ..	77 25	77 25	76 50	75 37	75	74 50
Parité.....	82 83	81 ..	81 ..	80 22	79 03	78 64	78 12
Perte %.....	17 17	19 ..	19 ..	19 78	20 97	21 36	21 88
Amsterdam (pair : 59 3/8)							
Cours.....	46 50	43 90	44 10	43 45	41 05	41 50	41 10
Parité.....	78 32	73 94	74 28	73 18	69 14	69 90	69 23
Perte %.....	21 68	26 06	25 72	26 82	30 86	30 10	30 77
Genève (pair : 123 47)							
Cours.....	104 75	101 30	100 75	100 05	95 50	96 20	96 ..
Parité.....	84 83	82 04	81 60	81 03	77 34	77 91	77 75
Perte %.....	15 17	17 96	18 40	18 97	22 66	22 09	22 25

Le change sur Vienne à Genève est coté 64 50, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 38 58 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	18 janv. 1915	18 avril 1915	18 juillet 1915	18 octob. 1915	18 nov. 1915	18 déc. 1915	18 janv. 1916
Cours de l'or.....	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent.....	2213/16	23 9/16	22 9/16	2315/16	2413/16	26 ./.	26 7/8
Escompte hors banque.....	2 1/32	2 15/16	5 1/8	4 5/8	5 1/4	5 3/16	5 1/8

LA SITUATION

Des nouvelles assez contradictoires nous sont communiquées au sujet du Montenegro. Reproduisons-les dans leur ordre.

Au commencement de la semaine on annonçait la capitulation de l'armée monténégrine et sa reddition à l'Autriche, sans conditions. On ajoutait même que les termes de la capitulation étaient des plus durs et des plus humiliants pour les vaincus. Au *Reichstag* de Berlin et à la Chambre de Budapesth, les gouvernements avaient annoncé officiellement, du haut de la tribune, cette capitulation sensationnelle et les deux grands empires avaient manifesté un excès de joie, comme s'il se fût agi d'autre chose que de la reddition d'une petite armée de 30.000 hommes.

Cependant dans toute l'Europe, il courait des bruits assez fâcheux sur l'attitude du roi de Montenegro, en cette circonstance. L'on trouvait que sa résistance avait été singulièrement molle et sa reddition particulièrement rapide. Il n'avait pas été vraiment battu; il n'avait pas épuisé toutes ses ressources; il n'avait sollicité aucun secours et les positions qu'il livrait à l'ennemi, notamment celle du mont Lovcen, étaient de grande importance pour l'avenir de la lutte....

On en était là, quand des informations nouvelles annoncèrent que le roi de Montenegro a rompu tous ses pourparlers avec l'Autriche, et qu'après avoir embarqué la reine et sa famille pour Brindisi, il demeure parmi ses troupes avec ses deux fils pour organiser la dernière résistance et faciliter, le cas échéant, la retraite de sa vaillante armée.

Il exprime l'espoir que les alliés lui prêteront éventuellement une assistance efficace pour les opérations d'évacuation, comme ils ont bien voulu le faire pour l'armée serbe. On ignore toutefois encore si les hostilités ont repris.

En dehors d'une déroute des Turcs aux environs d'Erzeroum, on n'a eu, cette semaine, aucune nouvelle d'ordre militaire. Salonique n'a toujours pas été attaquée, bien qu'on signale de plus importants groupements d'ennemis dans son voisinage.

Une vive campagne est menée dans toute la presse anglaise pour le resserrement du blocus maritime de l'Allemagne qui semble assez illusoire, l'Allemagne paraissant activement ravitaillée par les neutres. La presse anglaise a donné à ce sujet les preuves les plus troublantes.

Pour légitimer davantage cette mesure si vraiment juste, le gouvernement britannique va publier, sous forme de « Livre Blanc », la correspondance saisie sur le capitaine von Popen, l'attaché militaire allemand à Washington, à bord du paquebot qui le ramenait en Europe. Les Etats-Unis pourront y apprécier le respect et les égards que les Allemands ont pour leur pays et pour les droits de l'humanité. Le monde y apprendra, assure-t-on, que l'Allemagne a décidé de ne plus s'embarrasser d'aucun scrupule d'honnêteté dans ses agissements envers les neutres.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Le fait le plus saillant de la semaine a été l'annonce, par l'Autriche, de la capitulation du Montenegro. Nous nous reportons, à ce sujet, à ce que nous disons dans notre « Situation ».

Sur le front occidental, le temps a été favorable, dans un grand nombre de secteurs, à nos opérations d'artillerie; nulle part il n'a été question d'offensives partielles de l'ennemi.

Sur le front russe, c'est le calme pour le moment. En Galicie orientale et en Bessarabie, le mauvais temps et les tempêtes de neige semblent marquer un point d'arrêt de l'offensive de nos alliés. Par contre, au Caucase, le grand-duc Nicolas mène une vive action contre les positions turques et enregistre de réels succès.

Le *Rousskoïe Slovo*, de Moscou, a publié les dépêches suivantes qui lui ont été envoyées à l'occasion du nouvel an orthodoxe.

M. Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de France, a télégraphié :

« Précipitées dans la guerre par la plus monstrueuse des agressions, la France et la Russie ont scellé dans le sang de tant de héros le pacte qu'elles avaient conclu, il y a près de vingt ans, et qui les avait réunies pour la même œuvre de paix et de civilisation. Dix-huit mois d'une guerre terrible n'ont affaibli en rien le courage et la résolution qui rendent notre fraternité d'armes maîtresse d'une victoire que l'ennemi devant notre force grandissante se lasse chaque jour davantage d'espérer.

« Je voudrais que chaque Russe connût pleinement quelle admiration et quelle affection le cœur de chaque Français renferme pour la grande Russie. Nous connaissons ses souffrances, son héroïsme, ses efforts, son immense détermination de vaincre et de libérer le monde.

« Tout cela est un des plus vivants espoirs dont nous saluons l'année nouvelle. Indissolublement unies à leurs alliés, la France et la Russie peuvent, au seuil de cette année, envisager sans crainte l'avenir; car nous sommes arrivés au moment où nos ennemis épuisés dispersent et étendent vainement leurs armées, alors que les nôtres se préparent au milieu d'un labeur formidable pour les efforts décisifs qui sauveront la civilisation et assureront dans l'Europe délivrée la prospérité des patries pacifiques. »

Le général Joffre, de son côté, a adressé la dépêche suivante :

« Comme le peuple et les armées russes, le peuple français et ses armées veulent la victoire complète, le châtiement de leurs agresseurs, le triomphe du droit et de la justice. Toutes nos énergies comme toutes les vôtres sont tendues vers ce but, dont chaque jour nous rapproche. L'union toujours plus intime de nos efforts nous est un gage assuré du succès. Nous vaincrons. »

Enfin, lord Kitchener, ministre de la guerre de la Grande-Bretagne, a télégraphié :

« Notre fraternité d'armes nous remplit de fierté et nous suivons avec une admiration profonde la ténacité et la bravoure des troupes russes. Nous gardons la pleine confiance que nos efforts unis ne cesseront pas jusqu'à ce que la victoire complète sur nos ennemis soit assurée. Que le Dieu tout-puissant nous accorde la réalisation de nos espérances dans l'année qui s'ouvre! »

A Salonique, on semble s'attendre à une attaque prochaine des forces ennemies.

Nous avons pris possession de l'île de Corfou où plusieurs arrestations d'espions ont eu lieu, et où les troupes serbes se reconstituent.

Rien de particulier à signaler sur le front italien.

QUESTIONS DU JOUR

La Mobilisation Économique

Si la guerre n'avait duré que trois mois ou six mois au maximum, comme l'état-major général allemand le croyait, beaucoup de problèmes, dont la solution est aujourd'hui urgente, ne se seraient même pas posés.

Parmi ces problèmes, nous placerons en première ligne la mobilisation économique dont nous avons si souvent parlé ici-même et sur laquelle il est indispensable de revenir.

En effet, la guerre a profondément modifié les conditions d'existence de notre pays. La raréfaction de la main-d'œuvre, provoquée par la mobilisation générale, la réquisition des bêtes de trait, l'arrêt des transports, la hausse formidable des frets maritimes, la difficulté de plus en plus grande de se procurer des matières premières, ont fait diminuer à la fois notre production agricole et notre production manufacturière, alors que la guerre, accroissant les besoins de la consommation, il aurait fallu, au contraire, une augmentation de cette production.

La conséquence de cet état de choses se retrouve dans les chiffres de notre commerce extérieur : pendant l'année 1914, qui a été affectée par cinq mois de guerre, notre déficit commercial — c'est-à-dire l'excédent de nos importations sur nos exportations — a atteint 1.525 millions de francs. Or, pour les onze premiers mois de 1915 — car nous ne connaissons pas encore les résultats de l'année entière — le même déficit s'élève déjà à 4.470 millions de francs.

L'année 1914, malgré ses cinq mois de guerre, n'a pas été trop mauvaise à ce point de vue spécial, car son déficit commercial a été inférieur de 16 millions de francs à celui de 1913 ; mais il n'en sera pas de même pour l'année 1915 puisque, pour ses onze premiers mois, nous constatons un déficit de 1.731 millions sur les produits alimentaires, contre 925 millions pour l'année 1914 entière ; de 2.231 millions sur les matières premières et de 508 millions pour les objets fabriqués, alors que pour cette dernière catégorie de marchandises, l'excédent de nos exportations avait été de 1.673 millions en 1914 et de 2.264 millions en 1913.

Il convient d'ajouter que les 4.470 millions du déficit des onze premiers mois de 1915 ne sont pas toute la vérité, car il faut y ajouter environ 30 % provenant à la fois de la hausse des changes, de la hausse des frets et de la hausse des produits eux-mêmes, hausses dont les chiffres déclarés pour 1915 ne portent que partiellement la trace.

Toutes les dépenses concernant la guerre, s'effectuant à l'intérieur de notre pays, ne sont pas des pertes dans le vrai sens du mot ; elles ne constituent, à vrai dire, qu'un déplacement de capital : l'Etat emprunte, mais il émet à la place de ses nouvelles dettes, soit des titres rapportant intérêt et garantis par la nation tout entière, soit des billets de banque jouissant de la même garantie.

Ces titres et ces billets de banque représentent pour les portefeuilles de ceux qui les possèdent un capital effectif qui est précisément la contre-partie des dettes contractées par l'Etat. Nous répétons donc qu'il n'y a là qu'un déplacement du capital national.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit des sommes payées à l'étranger pour importation soit de produits alimentaires, soit d'objets manufacturés, soit de matières nécessaires à l'industrie. Ici, c'est une véritable perte de capital que le pays subit et qui ne peut être liquidée que par un versement correspondant de monnaie d'or.

C'est en raison de ces faits que le gouvernement

de la République et plus particulièrement le général Gallieni, ministre de la Guerre, et M. Joseph Thierry, sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance, d'accord avec le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce et de l'Industrie, ont voulu provoquer un relèvement de la production nationale, et ils ont considéré que le meilleur moyen d'obtenir ce résultat était de créer les *Comités consultatifs régionaux d'action économique*, dont nous avons déjà exposé l'objet à nos lecteurs.

Ces Comités auront pour les régions où ils vont fonctionner une action féconde et bienfaisante dont l'importance dépendra surtout de l'énergie et du zèle avec lesquels les membres choisis par les divers ministères intéressés rempliront leur mission. Il ne faut pas oublier, en effet, que ces Comités doivent être aussi des organes de défense économique pour les régions dans lesquelles ils seront créés.

Or, la France, dont la production carbonifère est d'un tiers inférieure aux besoins de sa consommation et dont la population reste stationnaire depuis près d'un quart de siècle, ne peut pas être un centre de grandes industries comme le sont l'Angleterre et les Etats-Unis et comme l'était devenue l'Allemagne.

Non ! les mêmes raisons de traditions, de tempérament et surtout de milieu, qui en ont fait un pays de moyennes et de petites cultures, en ont fait aussi un pays de petites industries à caractère familial, dans lesquelles l'initiative et le sens artistique des patrons, le goût et l'habileté des ouvriers, jouent un rôle prépondérant.

Cette division de l'agriculture et de l'industrie françaises, cette décentralisation de nos forces productrices, a évidemment l'inconvénient d'augmenter nos prix de revient comparativement à ceux de la grande industrie ou de la grande culture, mais elle a, par contre, le grand avantage de donner à nos articles agricoles : vins, fruits, primeurs, beurres, fromages, viandes, volailles, etc... la saveur et la beauté qui les font rechercher sur tous les marchés étrangers, et aux articles industriels, cette perfection de forme et ce cachet d'originalité artistique que le grand machinisme ne saurait leur procurer au même degré.

Et il faut croire que ce régime nous a réussi, car jamais, à aucune époque de notre histoire, l'épargne française n'avait autant prospéré que pendant les vingt-cinq dernières années.

Pouvons-nous craindre que la guerre ne modifie cette situation ? Non, si nous avons l'énergie de nous défendre et si nous savons conserver les qualités qui caractérisent notre race.

En effet, depuis un quart de siècle la fortune publique s'est rapidement développée sur tous les points de l'univers et ce développement a augmenté, dans des proportions énormes, les relations entre l'Europe et les pays nouvellement enrichis.

La France a été la première à bénéficier de ce grand phénomène économique et social parce que, indépendamment de ses souvenirs historiques, de ses beautés artistiques et des agréments variés que ses visiteurs savent y trouver, sa position géographique au seuil de l'Europe, et son climat privilégié, donnent tout naturellement aux voyageurs étrangers le prétexte de la traverser en toutes saisons, de s'y arrêter et d'y faire de nombreuses dépenses.

Chaque journée de voyageur étranger vivant sur notre territoire représente en moyenne, pour le pays, le bénéfice d'un quintal de marchandises exportées ; et chaque étranger, venant se soigner et se faire guérir dans une de nos stations thermales, nous amène d'autres étrangers qui feront comme lui et augmenteront à leur tour le rayonnement et le prestige de la France à l'extérieur.

Cet ensemble de choses, uniques au monde, — que

les Allemands n'emporteront pas dans leur prochaine retraite, — constitue notre véritable puissance économique et financière, et c'est grâce à lui que la France, avant la guerre, était devenue le grenier des capitaux où tous les pays emprunteurs venaient puiser ! Il faut que nous conservions cela et qu'après la paix victorieuse la France reste la plus grande France.

Les Comités régionaux, composés d'officiers, de fonctionnaires, d'industriels, d'agriculteurs et de commerçants, connaissant parfaitement les ressources naturelles, les facultés de production et les besoins de leur région respective, pourront faciliter la tâche du gouvernement en le renseignant sûrement et rapidement et en lui indiquant des solutions pratiques pour toutes les questions locales que l'état de guerre soulève sur les divers points du territoire national.

Ils auront certainement une influence heureuse sur les campagnes et contribueront, par leur initiative, à préparer la prompte reprise de l'activité économique de notre pays.

EDMOND THÉRY.

Le Resserrement du Blocus

La publication, par le Foreign Office, du « Livre Blanc » concernant le blocus de l'Allemagne, n'a pas fait taire les critiques. C'est ce que nous laissons prévoir il y a huit jours.

Déjà, le 5 janvier, le *Times* avait émis l'espoir que l'on ouvrira davantage les yeux à l'avenir, et que des cas comme ceux signalés récemment au Parlement britannique ne se renouveleront pas. Et tout en s'exprimant ainsi, le grand organe de la Cité rappelait que l'on a autorisé antérieurement la Hollande à recevoir de grandes consignations de graines, de noix, de semences et d'huiles, sur la supposition qu'elles étaient employées à fabriquer de la margarine pour le public anglais.

Or, la Hollande envoie environ 2.300 tonnes de margarine par semaine, et pendant les neuf derniers mois, elle a importé assez de matière brute pour fournir, en outre, 2.000 tonnes par semaine en Allemagne. Est-il besoin d'ajouter que la glycérine peut être extraite, soit de la matière brute, soit de la margarine, pour servir à la fabrication de puissants explosifs ?

Depuis, le *Daily Mail*, de Londres, a publié divers articles traitant des moyens par lesquels l'Allemagne arrive à se ravitailler en partie.

Un de ses rédacteurs, M. Basil Clarke, a procédé à une enquête, et il a constaté que le Danemark est, pour diverses raisons géographiques et autres, le grand marché où nos ennemis se pourvoient, et constitue leur principale voie d'importation.

Un fait déjà bien significatif, observe-t-il, c'est que le gouvernement danois a supprimé toutes les statistiques et tous les chiffres relatifs aux importations en Danemark. Mais un journal commercial, le *Bersen*, publie quotidiennement la nomenclature des marchandises importées à Copenhague, et les chiffres qu'on y trouve démontrent bien que cette ville, à elle seule, a importé en 1915, en fait d'objets d'alimentation et de provisions de toute nature, 1.300 % de plus que n'importaient en 1913 tous les ports du Danemark réunis. Voici quelques spécialités et quelques chiffres.

Pour le riz, le total des importations du Danemark, en 1913, était de 2.680 tonnes ; celles de Copenhague ont atteint, en 1915, 16.625 tonnes, soit une augmentation de 520 %. Pour le lard, les importations du Danemark, en 1913, étaient de 4.000 tonnes ; en 1915, Copenhague a importé 15.000 tonnes, soit une augmentation de 275 %.

De même, en prenant le chiffre total des importations de tous les ports danois pour 1913 et celui

des importations à Copenhague pour 1915, on constate que les importations d'huiles sont passées de 4.000 à 10.000 tonnes.

A remarquer que le commerçant danois qui consent à expédier en Allemagne des marchandises prohibées n'a qu'à les faire passer par la Suède. De plus, tous les subterfuges sont employés.

Les Allemands ont besoin de graisse plus que le Danemark ne peut en exporter, étant donnée la limitation conventionnelle de cet article ; ils résolvent la difficulté en inventant un savon contenant une proportion considérable de graisse et ils s'en font expédier d'énormes quantités par la voie du Danemark. A leurs besoins d'huiles, ils satisfont par d'énormes importations de boîtes de sardines. Mais peut-être que si les douaniers les ouvraient, ils découvriraient que les boîtes sont pleines d'huile dans laquelle nagent une ou deux sardines seulement...

Les colis postaux sont aussi des véhicules précieux d'articles de contrebande à destination de l'Allemagne. Un exemple récent le prouve : des navires anglais examinent un courrier de colis postaux, allant d'Amérique aux pays scandinaves. Dans le courrier à destination du Danemark, on trouva 2.000 livres (de 453 grammes) de caoutchouc et 8.000 livres dans celui adressé en Suède. Le tout, cela va sans dire, était destiné en réalité à l'Allemagne.

De ces constatations il a été question à la Chambre des Lords de la Grande-Bretagne et un des membres de cette haute assemblée, lord Sydenham, a saisi l'occasion pour faire remarquer l'importance des quantités de cacao exportées du Royaume-Uni. Du 1^{er} août 1913 à juillet 1914 le total de ces exportations s'est élevé à 1.138 tonnes, tandis que, pendant la période correspondante de 1914-1915, il a atteint 32.086 tonnes. Pendant les premiers seize mois de la guerre, les exportations ont porté sur 33.357 tonnes, alors qu'elles n'étaient que de 8.885 tonnes pour la période correspondante d'avant la guerre. La plus grande partie de ce cacao a été exportée en Hollande et au Danemark et on est bien obligé d'arriver à la conclusion que l'excédent s'est introduit en Allemagne. Le cacao doit donc être déclaré contrebande de guerre et lord Sydenham s'est étonné qu'il ne l'ait pas encore été.

Le Gouvernement, par l'organe de lord Lansdowne, a répondu en disant que des mesures étaient prises en ce moment pour empêcher les abus d'exportation. Ce n'est qu'au mois de janvier 1915 que la poudre de cacao fut inscrite sur la liste des objets de contrebande, mais le cacao sous toutes ses formes ne le fut pas avant le mois de juillet dernier.

Lord Lansdowne a ajouté que le Gouvernement estimait que le meilleur moyen d'y parvenir était d'établir un accord avec les grands commerçants danois comme celui qui a été conclu avec le trust de l'exportation en Hollande. Il a précisé qu'il ne voulait pas dire par là qu'il n'y avait rien de plus à faire, et qu'il croyait, au contraire, que le Département du commerce serait justifié en prenant certaines décisions tendant à une accentuation des précautions déjà en cours.

Il faut en prendre note en observant que le cacao n'est pas le seul produit à proscrire. En effet, l'importation du café et du thé n'est pas empêchée en Allemagne ; au contraire, pourrait-on dire. D'autre part, le sulfate d'ammoniaque est précieux pour les Allemands pour la fabrication des explosifs, et, en temps normal, l'Angleterre n'en exportait guère que 3.000 à 3.500 tonnes par an à destination de la Hollande. Mais actuellement, observait récemment le journal *La Suisse*, il en est expédié — comme en novembre dernier — 4.000 tonnes par mois, et des permis d'exportation ont été accordés pour 5.000 tonnes par mois pour la même destination. Au total, depuis le 1^{er} janvier 1915, l'An-

gleterre a exporté 278.520 tonnes de cet engrais à destination des ports du Nord de l'Europe, évidemment pour l'Allemagne, et depuis le début de la guerre, l'Angleterre a réduit ses propres importations d'engrais de 33 % sur les phosphates, de 17 % sur les nitrates et augmenté son exportation d'engrais artificiels de plus de 100 millions de francs. Or, le résultat net, en ce qui concerne l'alimentation anglaise, a été d'importer cette année 85 millions de quintaux de blé, contre 76 millions en 1914 et ce, en subissant une augmentation de 400 % sur les frais de transport.

Si nous passons aux Etats-Unis, nous constatons, en nous reportant aux indications que vient de fournir le *Morning Post*, de Londres, que le blocus de l'Allemagne n'a guère eu jusqu'ici d'utilité. Les chiffres indiqués sont extraits des statistiques d'exportation qui, d'après une dépêche de Washington, viennent d'être publiées.

Dans les dix premiers mois de 1913, les Etats-Unis avaient envoyé 12 millions de boisseaux de blé (un boisseau égale 3 décalitres 637) en Allemagne. Pendant la période correspondante de 1915, ils n'expédièrent que 15.000 boisseaux, mais, par contre, leurs exportations en Hollande, en Norvège, en Suède, au Danemark, qui n'avaient atteint que 19 millions de boisseaux en 1913, passèrent à plus de 50 millions l'année dernière. Il n'est pas un seul exportateur américain qui ne soit fixé sur les causes d'une aussi énorme augmentation.

Il en est de même pour les autres objets d'alimentation. En 1913, l'Allemagne avait acheté six millions de boisseaux de maïs, et 15.000 seulement l'année dernière. Mais les importations danoises sont passées de 4.750.000 à 10.950.000 boisseaux, celles de la Hollande de 6.900.000 à 11.000.000 de boisseaux, et enfin celles des autres pays neutres de 2.100.000 à 6.400.000 boisseaux.

En 1913, l'Allemagne avait acheté 1.400.000 barils (soit 1.245.000 quintaux environ) de farine de froment. Elle ne procéda à aucun achat en 1915, mais pendant cette dernière année, la Hollande importa 1.300.000 barils au lieu de 708.000 en 1913. Les achats des autres pays neutres suivirent la même proportion.

Les besoins de l'Allemagne, en lard, l'avaient amenée à acheter, en 1913, 1.100.000 livres (1 livre égale 453 grammes). En 1915, ses achats ne s'élevèrent qu'à 273.000 livres. Mais ceux de Hollande, qui avaient été de 3.900.000 livres en 1913, passèrent à 9 millions de livres en 1915, pendant que les achats des autres pays progressaient entre ces deux mêmes périodes, de 27 millions de livres à 82 millions.

Des constatations identiques sont à faire en ce qui regarde les chaussures. En 1913, l'Allemagne en achetait 471.000 paires, mais pas une en 1915, alors que les achats des neutres bondissaient de 462.000 paires à 4.800.000. Quant au coton, il en avait été expédié en Allemagne 1.700.000 balles en 1913, et il n'en fut envoyé que 194.000 en 1915. Mais, pendant la même période, les exportations aux neutres passaient de 53.000 balles à 1.100.000.

Enfin, un des exemples les plus surprenants est donné par les exportations d'automobiles et de pièces détachées, qui, pour l'Allemagne, avaient atteint 3.875.000 francs en 1913, et qui ne dépassèrent pas 14.000 francs en 1915. Or, les expéditions aux pays neutres passaient de 6.500.000 francs en 1913, à 100 millions de francs en 1915.

Une telle situation ne peut pas durer, et des mesures que l'*Economiste Européen* a toujours réclamées doivent être définitivement prises. On mande d'ailleurs de Washington, à l'*Evening Post*, que M. Page, ambassadeur à Londres, et M. House, envoyé extraordinaire, ont informé le président Wilson que le blocus de l'Allemagne va être resserré, de nouvelles règles étant déjà soumises par la France et ses alliés. De plus, la note des puis-

sances de l'Entente, répondant à celle que les Etats-Unis avaient envoyée en octobre dernier à propos du blocus, est prête à être transmise. Bref, nous approchons d'une solution qu'il appartiendra aux Alliés de rendre efficace.

Georges BOURGAREL.

L'Emprunt pour la Victoire

Il y a huit jours, l'*Economiste Européen*, dans ses « Informations diverses », annonçait brièvement, d'après les déclarations faites la veille par M. Ribot, ministre des Finances, que les souscriptions à l'*Emprunt pour la Victoire* avaient atteint 15 milliards 130 millions de francs.

Ce montant est sensiblement supérieur à celui qui avait été indiqué précédemment. En effet, le 24 décembre, ainsi que nous le mentionnions le 31 du même mois, le ministre des Finances avait dit à la tribune du Sénat que le capital des rentes souscrites dépassait 14 milliards et s'élèverait probablement à 14 milliards et demi. A ce moment tous les résultats n'étaient pas encore connus, et M. Ribot n'avait pas voulu s'exposer au reproche d'enfler les chiffres. Depuis, et après vérification, on a constaté que les Rentes souscrites atteignent 756 millions et demi de rente, soit 15 milliards 130 millions de capital en chiffre rond.

Au prix d'émission de 88 francs, ce résultat correspond à un versement effectif de 13 milliards 314 millions de francs. Toutefois, une fraction de cette dernière somme a été restituée, à titre de bonification de 0 fr. 15 par franc de rente, aux souscripteurs qui se sont entièrement libérés à l'émission. Les rentes qui ne comportent aucun versement complémentaire, ni au moyen de titres 3 %, ni au moyen de numéraire, s'élèvent à 473.900.000 francs, en chiffre arrondi, soit près de 63 % du total, et les bonifications comprises à la fois en recette et en dépense représentent une somme de 71 millions de francs.

En déduisant ces 71 millions des 13 milliards 314 millions souscrits, on obtient un surplus de 13 milliards 243 millions se décomposant, en numéraire et en valeurs, comme suit :

Numéraire	Fr. 6.368.000.000
Bons de la Défense Nationale.....	2.227.900.000
Obligations de la Défense Nationale..	3.191.900.000
Rente 3 1/2 0/0 amortissable.....	24.450.000
Rente 3 0/0 perpétuelle.....	1.430.530.000

Les versements faits ou à faire avaient été, le 24 décembre, évalués à 5 milliards de francs par le ministre des Finances qui avait cependant exprimé l'espoir que l'on atteindrait 5 milliards et demi. Or, il a été obtenu un montant dépassant de 868 millions ce dernier chiffre, soit près de 16 % de plus !

Les pays étrangers, ainsi que l'a observé M. Ribot le 13 courant à la tribune de la Chambre des Députés, ont apporté un contingent que l'on peut évaluer à plus de 1 milliard. L'Angleterre a souscrit 602 millions, soit 30 millions 100.000 francs de rentes, et les souscriptions connues, venant d'autres pays, ont dépassé 200 millions ; mais beaucoup de souscriptions sont encore venues directement à Paris par l'intermédiaire des banques, et ce n'est certainement pas exagérer que les évaluer à 200 millions ; de sorte que l'on peut dire que les pays étrangers, amis et neutres, ont contribué à la Défense nationale, comme il vient d'être dit, par l'apport de plus d'un milliard.

Les Bons de la Défense Nationale qui ont été convertis en rentes, représentent 2 milliards 227.900.000 francs. C'est exactement 25 % du chiffre des Bons, soit 8 milliards 900 millions de francs, qui étaient en circulation à la veille de l'Emprunt. Le ministre n'avait jamais cru, pour sa part, que

cette proportion serait dépassée, les Bons de la Défense Nationale étant des valeurs que l'on désire garder à sa disposition pour des besoins plus ou moins prochains. Ce résultat doit donc être considéré comme satisfaisant.

La valeur des Obligations de la Défense Nationale présentées à la souscription a atteint 3 milliards 191.900.000 francs. Il n'en reste plus en circulation que pour 632 millions de francs.

Les rentes 3 1/2 % amortissables représentent la faible somme de 24 millions 450.000 francs. Quant à la somme effective apportée en rente 3 %, elle s'élève à 1.430.530.000 francs. C'est un maximum. Et si on n'apporte pas des titres pour cette somme (le délai de livraison expirera le 31 courant), il faudra compléter le versement en numéraire. Il faut se souvenir, à ce sujet, que les porteurs de rente 3 % avaient été autorisés à libérer leur souscription au moyen de leurs titres jusqu'à concurrence d'un tiers.

La loi du 16 novembre 1915, autorisant l'émission de l'*Emprunt pour la Victoire*, avait autorisé les porteurs de livrets de caisse d'épargne à retirer leurs fonds à concurrence de moitié de leur souscription. Le ministre du Travail n'avait pas encore, le 13 courant, les résultats définitifs, mais on pouvait déjà dire néanmoins que les souscriptions faites aux caisses d'épargne ont dépassé 500 millions de francs. A Paris, 24.000 porteurs de livrets ont souscrit pour 33.800.000 francs, et l'on compte que les retraits ont atteint une somme d'environ 210 millions de francs pour les caisses d'épargne ordinaires et, pour la caisse postale, 123 millions.

Le ministre des Finances avait évalué à 3 millions le nombre total de souscripteurs, mais ce chiffre a été dépassé. A Paris, on a relevé 919.841 souscripteurs, dont 162.000 dans les bureaux de poste de la capitale ; dans les départements, 2.186.864, et en Angleterre, — le seul pays étranger sur lequel on soit fixé, — 26.784 ; soit, au total, 3.133.489 souscripteurs. Il est entendu que certaines corrections pourront être apportées aux chiffres qui viennent d'être indiqués lors de la vérification définitive des dossiers de souscription ; d'autre part, il faut noter que les résultats de l'émission n'ont pas encore été entièrement contrôlés en ce qui concerne les souscriptions recueillies soit sur les navires de la flotte, soit dans les colonies lointaines, soit dans certains pays étrangers, mais il ne semble pas qu'il puisse y avoir lieu à d'importantes rectifications.

En donnant ces renseignements, le ministre des Finances a déposé sur le bureau de la Chambre des Députés une demande de crédits pour les arrérages du nouvel Emprunt, arrérages qui s'élèvent, pour le premier trimestre de 1916, à 189 millions de francs en chiffre rond, et qui seront payables le 16 février prochain. Ces arrérages nécessitent un total de crédit qui atteindra, pour l'année entière, 756 millions et demi de francs, montant équivalent à celui des rentes souscrites ; mais comme ils sont payables par trimestres, les crédits additionnels aux crédits provisoires du premier trimestre de 1916 ne doivent représenter que le quart de cette somme, soit 189 millions de francs en chiffre rond.

Il convient maintenant d'observer, en se reportant à l'exposé des motifs de la demande de crédits dont il vient d'être parlé, que l'inscription au chapitre de la Dette Consolidée des rentes provenant de l'Emprunt 5 % a pour contre-partie des annulations de crédits dues au remboursement de Bons et Obligations de la Défense Nationale, et à des transformations de rentes 3 % perpétuelle et 3 1/2 % amortissable en rente 5 %.

Pour la Rente 3 %, l'économie sera de 65 millions de francs par an, mais l'effet ne se produira pas dans le premier trimestre de 1916, puisque le coupon du 1^{er} janvier est resté acquis aux souscripteurs.

Pour le 3 1/2 % amortissable, l'économie annuelle sera de 2.031.935 francs, dont 939.800 francs pour amortissement et 1.092.135 francs pour arrérages. En ce qui concerne le premier trimestre de 1916, les arrérages doivent seuls entrer en compte, puisque le remboursement n'a lieu chaque année qu'au mois d'août.

Pour les Bons de la Défense Nationale non échus remis à la souscription, l'économie annuelle sera de 113 millions 1/2, et elle atteindra 166.383.500 fr. pour les Obligations de la Défense Nationale amorties par souscription à l'Emprunt.

La Chambre des Députés a accueilli par de vifs applaudissements les résultats que lui communiquait le ministre des Finances, qui a tenu à rappeler que l'*Emprunt pour la Victoire* était admirablement classé le jour même de son émission. Cette déclaration, il l'a répétée avec une confiance entière, en se reportant à la cote du Stock Exchange de Londres et à celle de Paris.

« C'est là, a dit encore le ministre, un résultat « tout à fait satisfaisant et rassurant pour l'avenir. Je m'en voudrais de rien ajouter à ces « chiffres. Je croirais les affaiblir si je voulais les « commenter. »

A. LECHENET.

L'Impôt sur les Bénéfices Exceptionnels de Guerre

M. Ribot, ministre des Finances, a déposé le 13 janvier sur le bureau de la Chambre un important projet de loi ayant un double but : 1^o ouverture de crédits pour le paiement des arrérages du nouvel emprunt 5 % ; 2^o établissement d'une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels de guerre.

Cette seconde partie du projet, qui comprend les articles 3 à 20 inclus, ne vise que les bénéfices exceptionnels réalisés depuis le 1^{er} août 1914 jusqu'au 31 décembre 1916 par les personnes et les Sociétés passibles de la contribution des patentes ; cependant elle est également applicable : 1^o à toute personne qui, ne se livrant pas habituellement à des opérations commerciales et n'étant pas par suite passible de la contribution des patentes, a réalisé des bénéfices en accomplissant à titre accidentel un ou plusieurs actes de commerce ; 2^o à toute personne qui a prêté son entremise moyennant rémunération à la conclusion d'une convention en vertu de laquelle a été effectuée une opération commerciale.

En outre, son application pourra être prorogée au delà du 31 décembre 1916, mais dans ce cas un nouveau projet de loi sera nécessaire.

L'article 4 du projet indique nettement dans quelle condition devra être calculé ce nouvel impôt, qui sera fixé en prenant pour base l'excédent du bénéfice net total respectivement obtenu pendant la période s'étendant du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1915 et pendant l'année 1916 sur le bénéfice normal déterminé, au prorata du nombre de mois compris dans chaque période d'imposition, d'après la moyenne des résultats effectifs des années 1911, 1912 et 1913.

Dans le cas où l'assujéti ne voudra ou ne pourra fournir les éléments nécessaires à la détermination de ce bénéfice moyen, la somme à déduire du bénéfice total sera fixée forfaitairement à trente fois le principal de la patente due pour la période d'imposition à laquelle doit s'appliquer la contribution extraordinaire.

La déduction à opérer sur le bénéfice total en exécution du présent article ne peut, en aucun cas, être inférieure, pour une année, ni à 5.000 francs ni à 6 % du capital réellement engagé dans

les entreprises, tel qu'il résulte d'actes, de livres de commerce régulièrement tenus ou d'autres preuves certaines.

Pour établir l'évaluation du bénéfice net, on devra prendre le total du produit brut des diverses entreprises exploitées en France par le même assujetti, sous déduction :

- 1° Des intérêts des dettes et emprunts contractés pour les besoins de chaque entreprise ;
- 2° Du coût des matières premières ;
- 3° Des frais généraux, tels que réparations et entretien, combustible, force motrice, loyer, administration et salaires ;
- 4° Des sommes qui, dans les conditions spéciales à chaque entreprise, doivent être réservées pour l'amortissement des bâtiments et du matériel, en tenant compte des dépréciations exceptionnelles des installations spéciales effectuées en vue des fournitures de guerre.

Toute personne susceptible d'être frappée par cette contribution devra faire une déclaration établie selon les bases ci-dessus indiquées dans les deux mois qui suivront le trentième jour après la promulgation de la loi, pour la période du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1915, et avant le 28 février 1917 pour l'année 1916.

Ces déclarations devront être rédigées sur des formules déposées dans les mairies, dûment certifiées par les déclarants et adressées au directeur des contributions directes du département où se trouve située la commune du domicile réel ou du siège social des personnes ou des sociétés intéressées. Elles pourront être produites par mandataires. Il en sera délivré récépissé.

Ce projet de loi s'est efforcé de donner des garanties aux contribuables en vue de l'examen impartial de leurs déclarations. « Nous proposons donc de confier la mission délicate de contrôler les déclarations, est-il dit dans l'exposé des motifs, non pas à un seul fonctionnaire qui ne pourrait suffire à la tâche, mais à une commission dont la composition sera de nature à inspirer toute confiance aux contribuables. Pour réparer les erreurs qui seraient commises et assurer l'unité de jurisprudence, nous demandons encore d'instituer une commission supérieure dont l'autorité et l'impartialité ne pourront être contestées. »

Aussi les déclarations des contribuables seront-elles examinées par une commission départementale comprenant :

Quatre anciens commerçants ou industriels désignés par le ministre du Commerce et de l'Industrie et choisis sur des listes de présentation de douze noms, dressées par chaque chambre de commerce et chambre syndicale existant dans le département, ou nommés d'office à défaut de listes de présentation adressées dans le mois de la promulgation de la présente loi ;

Le directeur des contributions directes ou un fonctionnaire de la même administration désigné par le directeur général ;

Deux fonctionnaires désignés par le ministre des Finances et appartenant à une administration financière autre que celle des contributions directes.

Les intéressés pourront toujours être entendus devant ladite commission s'ils le demandent.

La commission aura pleins pouvoirs pour se faire apporter les documents qu'elle jugera nécessaire, soit par les intéressés, soit par les administrations.

Elle pourra faire procéder, en présence des intéressés ou eux dûment appelés, à des vérifications par un agent des contributions indirectes, assisté au besoin d'une personne compétente.

Faute d'avoir fait sa déclaration en temps voulu, faute d'avoir répondu à une convocation, le contribuable récalcitrant sera, au bout d'un mois,

taxé d'office ; telle est la pénalité fixée par l'article 10.

Le contribuable a en outre le droit, dans le délai d'un mois à partir du jour où il aura reçu notification des décisions de la commission départementale, de faire appel devant une commission supérieure siégeant au ministère des Finances et composée de personnes autorisées en la matière et présentant toute garantie d'impartialité.

Cette commission supérieure jouira de tous les pouvoirs dévolus aux commissions du premier degré.

Elle devra, avant de statuer, provoquer les observations de la commission du premier degré qui a rendu la décision attaquée, et, en outre, les observations du directeur des contributions directes, s'il s'agit d'une requête des intéressés, ou celles des intéressés, s'il s'agit d'un recours du directeur. Elle fixera le délai dans lequel ces observations devront être produites.

Les décisions seront rendues définitivement et en dernier ressort ; elles ne pourront être attaquées que pour excès de pouvoir ou violation de la loi devant le Conseil d'Etat.

L'article 14 fixe le taux de la contribution extraordinaire qui sera établi comme suit, suivant l'échelle progressive du bénéfice imposable :

Bénéfice inférieur à 10.000 fr.....	5 %
Entre 10.001 et 50.000 fr.....	10 %
Entre 50.001 et 100.000 fr.....	15 %
Entre 100.001 et 200.000 fr.....	20 %
Entre 200.001 et 500.000 fr.....	25 %
Au-dessus de 500.000 fr.....	30 %

Dans le cas où sa déclaration n'aura pas été faite dans le délai de deux mois dont nous avons ci-dessus parlé, l'assujetti verra sa contribution augmentée de 15 %, alors même qu'il aurait fait une déclaration en obéissant aux injonctions de la commission du premier degré.

Si la déclaration régulièrement faite est jugée insuffisante, la contribution correspondante à la fraction non déclarée sera majorée de moitié.

Dans le cas où il sera admis que le déclarant a pu se tromper, l'erreur tolérée sera limitée au dixième du bénéfice total. Par conséquent, si elle est inférieure à ce dixième, il n'y aura pas lieu à surtaxe de moitié. Cette surtaxe se cumulera, le cas échéant, avec celle de 15 %.

L'administration aura une année entière après la cessation des hostilités pour rechercher les omissions et insuffisances de déclarations.

Quant au recouvrement de la contribution, il est ainsi réglé par l'article 19 : « Les rôles de la contribution extraordinaire sont établis et le recouvrement en est poursuivi comme en matière de contributions directes. »

« Le paiement des cotisations est exigible par quart, de deux mois en deux mois, à partir du premier mois qui suit la publication du rôle. »

L'exposé des motifs présenté par M. Ribot a fait clairement ressortir la nécessité de cet impôt qui sera supporté par tous ceux qui retirent de la guerre des profits exceptionnels.

« On peut dire que cet impôt, qui doit servir à alléger les charges résultant de l'emprunt, est réclamé par l'opinion publique, a dit le ministre. Tous les pays belligérants et plusieurs pays neutres l'ont déjà établi ou se préparent à l'établir. La guerre, qui pèse lourdement sur l'ensemble du pays et diminue la plupart des revenus particuliers, est, au contraire, pour un certain nombre d'industries et de commerces une source de bénéfices imprévus et souvent considérables. Il est de toute justice que ces bénéfices réalisés à l'occasion de la guerre contribuent dans une large mesure aux dépenses de la guerre elle-même. Les sociétés et les particuliers qui en profitent feront volontiers l'abandon d'une part de l'augmentation

de leurs profits et serviront ainsi leur propre intérêt, en même temps que l'intérêt national. »

Nous espérons avec lui que cette nouvelle contribution sera acceptée vaillamment par les bénéficiaires de la guerre et nous avons entière confiance que son application ne rencontrera aucune entrave.

R. MAGAUD.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	13 janvier 1916	20 janvier 1916
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
Or.....	4.997.738.672	5.006.212.727
Argent.....	352.146.620	353.340.518
	5.349.885.292	5.359.553.245
Disponibilité à l'étranger.....	1.063.288.686	1.030.923.709
Effets échus hier à recevoir à ce jour.....	187.315	267.828
Portefeuille Paris { Effets Paris.....	146.328.812	143.363.658
{ Effets Etranger.....	1.520.237	1.153.583
{ Effets du Trésor.....	65.815	54.680
Portefeuilles des succursales.....	245.869.231	256.055.250
Effets prorogés { Paris.....	878.898.104	866.889.337
{ Succursales.....	939.614.975	937.090.022
	4.290.006	4.290.000
Avances sur lingots à Paris.....	4.290.006	4.290.000
Avances sur lingots dans les succursales.....	640.276.934	635.275.950
Avances sur titres à Paris.....	497.638.572	488.845.051
Avances sur titres dans les succursales.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat.....	5.300.000.000	5.300.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	443.150	443.150
Avances temporaires au Trésor public		
Bons du Trésor français escomptés		
pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	650.000.000	710.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.528.538	98.528.538
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	46.335.766	46.335.787
Depenses d'administration de la Banque et des succursales.....	415.594	538.280
Emploi de la réserve spéciale.....	7.346.780	7.346.780
Divers.....	328.614.050	352.492.915
Total.....	16.547.528.608	16.557.408.507
PASSIF		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
10.000.000	10.000.000	10.000.000
Réserves { Loi du 17 mai 1834.....	2.980.750	2.980.750
{ Ex-banques département. mobilières) Loi du 9 juin 1857.....	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale.....	8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation.....	13.634.720.440	13.756.036.165
Arrerages de valeurs déposées.....	43.866.409	39.446.617
Billets à ordre et récépissés.....	10.007.367	9.635.918
Compte courant du Trésor.....	121.259.341	25.799.514
Comptes courants de Paris.....	1.397.095.196	1.365.793.586
Comptes courants dans les succursales.....	658.036.385	682.994.196
Dividendes à payer.....	9.723.929	8.000.529
Escompte et intérêts divers.....	5.530.415	7.815.377
Reescompte du dernier semestre.....	7.413.963	7.413.963
Divers.....	434.411.268	429.008.748
Total.....	16.547.528.608	16.557.408.507

Comparaison avec les années précédentes

	25 janv. 1912	23 janv. 1913	22 janv. 1914	30 juillet 1914	20 janv. 1916
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	5.321.8	5.766.7	5.877.3	6.683.2	13.756.0
Encaisse or.....	3.189.2	3.199.2	3.520.8	4.141.3	5.006.2
— argent.....	804.3	647.9	643.7	625.3	353.3
Portefeuille.....	1.494.9	1.931.0	1.554.2	2.444.2	2.204.8
Avances aux partic. — à l'Etat.....	711.8	710.4	740.9	743.8	1.128.4
Compt. cour. Trésor — partic.....	200.0	200.0	200.0	200.0	5.500.0
Taux d'escompte... 3 1/2 0/0	3 1/2 0/0	4 0/0	4 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0

Aux souscripteurs à l'Emprunt pour la Victoire qui doivent se libérer en quatre termes. — Il est rappelé aux souscripteurs qui doivent se libérer en quatre termes que le second terme — soit 26 francs par 5 francs de rente souscrite — doit être versé le 31 janvier courant au plus tard, sous peine d'intérêts moratoires à 6 % l'an.

Ces versements sont reçus :

A Paris : à la Caisse centrale, au Pavillon de Flore ; à la Recette centrale, chez les receveurs, percepteurs ;

En province : dans les Trésoreries générales, chez les receveurs et les percepteurs, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France pour les souscriptions qui y ont été faites.

Les certificats provisoires seront remis contre ces versements.

D'autre part, l'avis suivant pour la remise des certificats provisoires aux souscripteurs de Paris vient d'être publié :

A Paris, les souscripteurs de Rentes 5 0/0 libérées à l'émission devront s'adresser :

A. — Rentes 5 0/0 au porteur :

Au lieu même de la souscription, si celle-ci a été faite à la Recette centrale de la Seine, chez un receveur percepteur, dans un bureau de poste ou à l'un des guichets de la Banque de France ;

A la Caisse centrale du Trésor, place du Palais-Royal, pour toutes autres souscriptions.

B. — Rentes nominatives :

A la Banque de France, si la souscription a eu lieu à un de ses guichets ;

A la Caisse centrale (Pavillon de Flore) pour toute autre souscription.

Les souscripteurs seront avisés par lettre spéciale de la date à partir de laquelle ils pourront retirer, soit à la Banque de France, soit au Pavillon de Flore, leurs certificats nominatifs de dépôt.

Les Bons de la Défense Nationale. — Les nouvelles qui nous parviennent chaque jour des pays neutres nous apprennent que la dépréciation des monnaies allemande et autrichienne s'accroît. C'est un indice de la situation difficile des deux empires du Centre au double point de vue économique et financier.

Plus que jamais, les nations de la Quadruple-Entente doivent affirmer leur supériorité financière qui représente un des meilleurs éléments de la Victoire.

Par le succès de l'Emprunt national 5 %, la France vient d'attester sa puissance de crédit. Nos efforts et notre prévoyance ne doivent pas s'arrêter là.

Les recettes de l'Etat ne concordent pas toujours avec les paiements qu'il a à faire. Mais au moyen du produit des souscriptions aux Bons de la Défense nationale, la trésorerie peut se trouver constamment à l'aise. Aussi devons-nous continuer à souscrire à ces Bons qui constituent un placement temporaire, sûr et intéressant.

Les intérêts des Bons de la Défense nationale sont payables d'avance, et voici les sommes à déboursier pour leur souscription :

99 fr. pour un Bon de 100 fr. 4 0/0 à 3 mois.	—	500 »	—	»	—
495 »	—	100 »	5 0/0	6	—
97 50	—	500 »	—	»	—
487 50	—	100 »	—	»	—
95 »	—	400 »	—	»	1 an.
475 »	—	500 »	—	»	—

Pour les multiples de ces chiffres, le calcul est aisé à établir.

GRANDE-BRETAGNE

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 19 janvier, s'établit comme suit :

Département d'émission	Liv. sterl.
Billets émis.....	69.386.000
Dettes de l'Etat.....	11.015.100
Autres garanties.....	7.434.900
Or monnayé et en lingots.....	50.936.000
	69.386.000

Département de Banque		Liv. sterl.
Capital social.....	14.552.000	
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Épargne, des agents de la Dette nationale, etc.)	59.475.000	
Dépôts divers.....	100.782.000	
Traites à sept jours et diverses.....	15.000	
Solde en excédent.....	3.448.000	
	178.272.000	
Garanties en valeurs d'Etat.....	32.839.000	
Autres garanties.....	109.725.000	
Billets en réserve.....	35.476.000	
Or et argent monnayé en réserve.....	232.000	
	178.272.000	

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %
1 ^{er} déc. 1915	51.239	34.275	143.902	126.321	35.414	24.61	5 %
8 —	50.273	34.156	142.479	125.750	34.567	23.56	»
15 —	50.281	34.267	145.805	129.705	34.464	23.55	»
22 —	51.092	35.098	151.869	135.200	34.444	25.46	»
29 —	51.516	35.309	161.650	144.916	34.617	21.41	»
5 janv. 1916	50.103	35.195	163.993	147.588	34.358	20.94	»
12 —	51.301	34.338	157.629	140.200	35.413	22.46	»
19 —	51.168	33.910	160.257	142.564	35.708	22.27	»

L'affaire du « Baralong ». — Le 4 courant, le « Foreign Office » a publié un *Livre Blanc* contenant un mémorandum allemand et la réponse qu'y faisait sir Edward Grey. Le mémorandum était relatif à la destruction d'un sous-marin allemand par le croiseur auxiliaire anglais *Baralong*, qui aurait attaqué le sous-marin arborant le pavillon américain et dont le commandant fit saisir sur un navire les matelots du sous-marin qui s'y seraient réfugiés. Le mémorandum, en terminant, réclamait que le gouvernement punisse le commandant du *Baralong* suivant les lois de la guerre. Sir Edward Grey, dans sa réponse, disait que des actes de la marine allemande pourraient, avec l'affaire du *Baralong*, être portés devant quelque cour d'enquête impartiale, comme par exemple devant un tribunal d'officiers de la marine des États-Unis, et que, le cas échéant, le gouvernement ferait tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter l'enquête.

Une dépêche d'Amsterdam fait connaître que l'Allemagne a répondu à la lettre mordante de sir Edward Grey et fait un long plaidoyer tendant à excuser les sous-marins allemands. Elle proteste contre les accusations inouïes portées contre la marine allemande, répétant que si l'*Arabic* a été coulé, c'était que le commandant du sous-marin avait des raisons de croire que le vapeur avait l'intention de l'éperonner. L'action du sous-marin était justifiée par sa propre défense.

L'Allemagne repousse avec indignation la proposition britannique de soumettre l'affaire du *Baralong* conjointement avec celles incriminant les sous-marins allemands, à un tribunal composé d'officiers de la marine des États-Unis. Elle déclare que les autorités allemandes sont seules compétentes en matière d'accusations portées contre des officiers allemands de terre ou de mer ; elle affirme que l'Angleterre, dérogeant de son côté à ce principe, a refusé d'ouvrir l'enquête au sujet du *Baralong*, et elle rend la Grande-Bretagne responsable de cette conduite ; enfin l'Allemagne se réserve d'exercer des représailles.

De la réponse de l'Allemagne, il faut conclure qu'accusant un officier anglais et réclamant une

punition contre lui, elle n'admet pas la réciprocité et qu'elle évite l'enquête. En outre, sous prétexte de représailles, elle veut ajouter d'autres crimes à ceux qu'elle a déjà commis.

La frappe anglaise en 1915. — La « *Monnaie Royale* » d'Angleterre vient de publier le compte rendu de sa frappe pour l'année 1915, qui se subdivise ainsi :

Monnaies d'or : Souverains, £ 20.280.000, contre £ 11.501.170 en 1914 ; demi-souverains, £ 1.021.000, contre £ 3.625.000 ; total, £ 21.301.000 en 1915, contre £ 15.126.170 en 1914.

Les pièces retirées de la circulation se sont élevées en tout, pour la monnaie d'or, à £ 1.200.000 en 1915, contre £ 1.475.000 pour l'année précédente.

Monnaies d'argent : Angleterre et Pays de Galles, £ 5.940.328 en 1915, contre £ 5.152.069 en 1914 ; Écosse, £ 648.900, contre £ 404.500 ; Irlande, £ 625.400, contre £ 536.000 ; colonies, £ 384.295, contre £ 157.955, soit au total, £ 7.598.923 en 1915, contre £ 6.250.524 en 1914.

Le total des pièces retirées de la circulation en 1915 est de £ 199.695, contre £ 606.536 pendant l'année précédente.

Monnaies de bronze : Le montant total du billon frappé en 1915 est évalué à £ 240.600, contre £ 257.234 en 1914.

Le montant total des pièces impériales de toute nature frappées à la Monnaie Royale s'est élevé de £ 150.089.161 en 1913 et £ 188.445.180 en 1914 à £ 203.572.642 en 1915 ; mais par contre la frappe des pièces coloniales a baissé de £ 25.417.000 en 1914 à £ 3.060.000 l'année dernière.

La rareté de la circulation de la monnaie d'or est si grande en Angleterre, qu'à première vue, fait remarquer notre confrère le *Statist*, il est plutôt étonnant de voir qu'en 1915 il a été frappé près de deux fois plus de souverains qu'en 1914 ; aussi, ajoute-t-il, toute cette nouvelle frappe a dû trouver sa voie dans les coffres de la Banque d'Angleterre et dans ceux des autres joint-stock bank.

RUSSIE

Un Emprunt russe aux États-Unis. — On annonce de New-York qu'un puissant syndicat américain, ayant à sa tête un trust de garantie de New-York, négocierait avec les six plus grandes Banques de Russie le placement d'un Emprunt de cent millions de dollars aux États-Unis.

Bilan de la Banque Impériale de Russie. — Le dernier bilan de la Banque Impériale de Russie, arrêté au 1/14 janvier 1916, se compare ainsi avec le précédent :

	Bilans aux	
	23 déc. 1915/ 5 janv. 1916	1/14 janv. 1916
	(Millions de roubles)	
Actif :		
Or (lingots, monnaies et bons de l'administration des Mines).....	1.611	1.613
Or à l'étranger.....	459	648
Billon d'argent et de cuivre.....	39	39
Effets escomptés.....	391	384
Bons du Trésor à court terme.....	3.259	3.231
Prêts sur titres.....	640	632
— sur marchandises.....	112	111
— aux institutions de crédit populaire.....	75	74
— agricoles.....	22	22
— industriels.....	10	10
— aux Monts de Piété.....	15	15
Effets protestés.....	6	6
Titres appartenant à la Banque.....	267	268
Divers.....	127	95
Solde du compte des succursales.....	442	301
Total.....	7.475	7.449

	5 janv. 1916	14 janv. 1916
Passif :		
Billets de banque émis, sans ceux en caisse de la Banque (1).....	5.493	5.622
Capital.....	55	55
Dépôts.....	24	24
Comptes courants du Trésor.....	203	271
— spéciaux et consignations.....	391	412
— courants des particuliers.....	913	925
Mandats non acquittés.....	26	25
Intérêts sur les opérations de l'exercice.....	138	4
Sommes transitoires et divers.....	185	111
Total.....	7.475	7.449

(1) Les billets en caisse s'élevaient, au 23 déc. 1915/5 janv. 1916, à 77 millions de roubles, et au 1/14 janvier 1916, à 115 millions.

Commerce extérieur de la Russie. — Pendant les onze premiers mois de 1915, le commerce extérieur de la Russie d'Europe s'est élevé à 826 millions de roubles (2.202 millions de francs), contre 1.751 millions (4.668 millions de francs) pour la même période de l'année précédente. Les exportations y figurent pour 279 millions de roubles (744 millions de francs), contre 854 millions de roubles (2.277 millions de francs) en 1914, et les importations pour 547 millions de roubles (1.458 millions de francs, au lieu de 897 millions de roubles (2.392 millions de francs) l'année précédente.

ITALIE

Les causes de la hausse du blé et du charbon. — « Les frets et les changes continuent à monter chaque jour, écrit notre confrère l'*Italie* du 17 courant.

« A cause de cette hausse, le blé au lieu de coûter, comme en temps normal, 25 ou 26 lire, en coûte 50. Comme le prix du blé à New-York est celui des années normales, la hausse du blé en Italie est due exclusivement à celle des frets et des changes.

« Par suite de cette même hausse, le charbon, au lieu de coûter 35 lire la tonne, en coûte 200. Le prix du charbon à Cardiff est lui aussi de peu supérieur à celui des années normales. La hausse est due aux frets et aux changes.

« Ce sont là — blé et charbon — les deux principales importations italiennes. Tout le renchérissement de la vie italienne dépend des frets et des changes.

« Pendant combien de temps encore l'honorable Salandra permettra-t-il que quelques armateurs volent l'Italie tout entière ? Comment est-il possible de croire que l'Angleterre refuse à l'Italie les navires nécessaires à la ravitailler en blé et en charbon ?

« Il faut mettre bien en évidence que les frets auraient monté comme ils l'ont fait même si l'Italie avait maintenu la neutralité.

« Aux députés qui sont allés le trouver en même temps que M. Bissolati, M. Salandra a dit que la question des frets est l'objet de conversations amicales avec l'Angleterre. Mais la solution n'est pas là.

« L'Angleterre elle-même ne peut rien faire pour la question des frets. L'Angleterre possède peut-être la moitié de la flotte qui navigue en ce moment.

« Eh bien ! même quand elle aura réquisitionné tous ses navires, les frets continueront à monter par le fait des navires appartenant à des pays neutres.

« Le gouvernement ne peut faire qu'une seule chose très simple : réquisitionner tous les navires italiens et louer à l'Angleterre tous les navires nécessaires à l'importation en Italie du blé et du charbon. Avec l'Angleterre, il n'y a rien d'autre à négocier que la location de ces navires. Tout le reste est perte de temps.

« Rien de plus inutile que de négocier avec

l'Angleterre la question des frets ; les frets sont un phénomène économique international qui échappe au contrôle de l'Angleterre. »

ALLEMAGNE

Banque Impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 7 janvier 1916, accuse, sur celui du 31 décembre, les variations suivantes :

	31 décemb.	7 janvier	Comparaison
	(En millions de marks)		
Encaisse or.....	2.445	2.448	+ 3
— argent.....	33	35	+ 2
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	1.288	921	- 367
Portefeuille d'es-compte.....	5.803	5.389	- 414
Avances.....	13	13	»
Portefeuille titres.....	51	54	+ 3
Circulation.....	6.918	6.613	- 305
Dépôts.....	2.359	1.882	- 477

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1915	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	5 %
15 nov. 1915	2.433	36	793	5.833	1.550	4.320	16	5 %
23 —	2.435	39	557	5.765	1.723	4.667	13	»
30 —	2.435	37	669	5.999	1.588	4.672	16	»
7 déc. 1915	2.436	36	462	6.041	1.667	4.992	14	»
15 —	2.438	37	320	6.100	1.766	5.275	15	»
23 —	2.441	35	501	6.266	2.046	5.406	14	»
31 —	2.445	33	1.288	6.918	2.359	5.803	13	»
7 janv. 1916	2.448	35	921	6.613	1.882	5.389	13	»

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

Une nouvelle déclaration du Dr Helfferich. — Le 17 et le 24 décembre, nous avons relaté les déclarations optimistes faites au Reichstag par le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, et par le Dr Helfferich, secrétaire d'Etat aux Finances. Or, un fait vient de se produire, à ce même Reichstag, qu'il convient de relever.

Il s'agissait d'une proposition de la commission du budget tendant à ce que les soldes militaires soient portées à 80 pfennigs par jour pour les soldats sur le front, à 50 pfennigs pour les soldats de l'arrière et à 1 mark 20 pour les soldats obligés de se nourrir eux-mêmes.

Le directeur au ministère de la Guerre, M. von Wandel, a combattu cette proposition pour des raisons intéressantes à plus d'un titre. Il a déclaré que le gouvernement a déjà fait des améliorations partielles, mais qu'une réforme complète est impossible à l'heure actuelle. L'augmentation des soldes militaires entraînerait fatalement avec elle d'autres augmentations, car si le soldat touchait 80 pfennigs, il recevrait plus qu'un sous-officier. Quant à la solde des officiers, il est impossible de la réduire puisque déjà les officiers de l'arrière ne touchent pas leur solde entier.

Mais M. Helfferich lui-même a été amené à intervenir. Et c'est alors qu'il a fait des déclarations assez significatives par elles-mêmes. Après avoir dit que le soldat préfère être bien nourri plutôt que de recevoir de l'argent, il a ajouté :

« Je me suis mis en relation avec le ministre de

la Guerre pour améliorer la situation de nos soldats.

« Vous savez, sans doute, que financièrement il nous est difficile de tenir jusqu'au bout. Plus la guerre sera longue, plus nous rencontrerons de difficultés. Mon plan est de faire beaucoup avec le moins d'argent possible. Le gouvernement doit donc repousser cette proposition. En m'y opposant, je sais que je me rends impopulaire, mais ma politique est de soutenir les finances de l'Etat. Lorsque j'aurai réussi on me pardonnera. »

Il a suffi d'un mois au D^r Helfferich pour se démentir lui-même !

La situation intérieure. — Le silence sur les difficultés économiques, alimentaires, financières et autres n'est pas observé par toute la presse allemande. C'est ainsi que le *Berliner Tageblatt*, entre autres, a fait, à diverses reprises, un examen sincère de la situation. Nous croyons devoir citer quelques-unes de ses dernières constatations :

« A la séance de la commission du budget du Parlement, un député national libéral a dit que, dans l'intérêt de la réputation de l'Allemagne, il faut traiter avec moins de dureté les étrangers ennemis internés. Afin que le peuple n'ait pas de surprises désagréables, il serait bon de lui donner des informations plus exactes et plus véridiques sur les événements militaires et diplomatiques. »

« Les réponses faites à ce sujet par un autre député ont été déclarées confidentielles. Elles ne pourront donc pas parvenir à la presse et à l'opinion publique. »

« Un membre de la Société économique a dit que, vu la crise économique dans laquelle l'Allemagne se débat actuellement, plus que jamais il est nécessaire qu'on puisse discuter ouvertement et librement les buts de la guerre. »

D'autre part, on mande de Copenhague au *Daily News*, de Londres :

« Pendant les premiers mois de la guerre, il était très facile aux voyageurs scandinaves de pénétrer en Allemagne. On ne leur refusait presque jamais un passeport, qu'ils fussent commerçants, journalistes, hommes politiques ou touristes. Dernièrement, cet état de choses a changé. La difficulté d'obtenir un passeport du consulat allemand s'est accrue de jour en jour. »

« Aujourd'hui même, le consul général d'Allemagne à Copenhague a déclaré qu'il ne délivrerait plus de passeports qu'aux personnes lui prouvant que leur voyage en Allemagne est nécessaire et urgent. Tout voyage de tourisme en Allemagne est absolument interdit. Le consul n'a pu donner les raisons de cette mesure, qui lui a été ordonnée de Berlin. »

« La véritable raison de cette mesure nouvelle est, croit-on, la gravité rapidement croissante de la situation générale en Allemagne, qu'on ne trouve pas opportunité de montrer aux neutres. »

Le drainage des objets d'or. — Le *Berliner Tageblatt* vient de publier une longue lettre demandant que toute famille allemande possédant des bijoux d'or démodés les dépose de plein gré à la Banque d'empire pour augmenter le dépôt d'or.

La vie matérielle en Allemagne. — Un collaborateur du journal *La Suisse*, qui venait de passer plusieurs mois à Berlin, s'exprimait ainsi récemment :

« L'Allemagne est gênée, les prix augmentent, certaines denrées manquent entièrement, c'est un fait : certaines classes souffrent beaucoup de cela ; mais quant à croire que l'Allemagne s'achemine vers la paix uniquement parce qu'elle manque de nourriture, c'est une autre question. D'autres problèmes plus graves se posent. »

« Les cuisines populaires font de leur mieux pour

alimenter à bon marché le peuple des grandes villes. Les plus malheureux sont les gens de la petite bourgeoisie, les petits rentiers et les plus humbles d'entre les fonctionnaires. A la campagne même, la vie est plus difficile et plus chère que dans les villes. La Berlinoise, comme l'Allemande en général, est très routinière ; elle ne veut rien apprendre, pas même à faire la cuisine, et dès qu'on change ses habitudes, elle ne sait plus que faire, alors elle crie misère et se fâche. »

« Ce qui manque : le lait est peu abondant, les graisses et surtout le beurre sont des objets de luxe. La margarine de bonne qualité est introuvable ; le riz, le cacao, le café commencent à se faire rares ; la semoule, dont on fait une grande consommation, est aussi introuvable. »

L'auteur de l'article auquel nous nous reportons donne ensuite les prix de quelques denrées. Nous en relevons quelques-uns. Les variations concernent la période écoulée entre novembre 1914 et le mois en cours :

Le jambon est passé de 3 m. 60 le kilo à 6 marks ; le beurre, de 3 m. 20 à 5 m. 60 ; le fromage, de 2 m. 20 à 3 m. 50 ; le sucre, de 0 m. 44 pf. à 0 m. 60 pf. ; le bœuf, de 2 m. 60 à 4 marks.

« Il y a donc, ajoute le collaborateur du journal *La Suisse*, une sensible augmentation sur les marchandises et l'Etat, tout en fixant par des lois le prix maximum des denrées, ne pourra décider les marchands, ne trouvant plus leurs bénéfices, à pourvoir le marché assez abondamment pour les besoins de la population. »

« L'avenir est sombre ; mais pas encore au point qu'il faille s'attendre aujourd'hui à un grand mouvement populaire. »

« Je ne parle pas de demain. »

Notons, d'autre part, que la pénurie qui se fait sentir en Allemagne provoque depuis quelque temps des suspicions mutuelles constantes. C'est ainsi que la *Deutsche Tageszeitung* se voit obligée de prendre quotidiennement la défense des agriculteurs contre la population des villes qui les accuse d'accaparement et de spéculation.

Nous trouvons deux exemples de cet état d'esprit dans les *Leipziger Neueste Nachrichten* du 31 décembre. A Leipzig, la population a accusé les commerçants de conserver des quantités de beurre dans leurs caves et leurs frigorifiques. Le gouvernement a fait faire des perquisitions qui n'ont pas donné de résultats. Il assure donc le public qu'il n'y a pas de réserves et qu'on en est réduit à consommer à mesure la production courante. D'un autre côté, les journaux socialistes de Saxe accusaient les agriculteurs de garder et de ne pas livrer à la consommation leurs porcs. Le directeur de l'agriculture de Saxe proteste formellement contre ce reproche.

Puisque nous parlons de la Saxe, mentionnons qu'une ordonnance du Ministère de l'Intérieur de ce royaume, qui devait entrer en vigueur le 16 janvier, a établi le système obligatoire des cartes de beurre pour tout le royaume de Saxe. Chaque personne recevra une carte lui permettant de recevoir un quart de livre de beurre par semaine, sans que cela constitue un droit pour elle.

Les communes peuvent, en effet, décider, en raison des stocks existants, qu'il ne sera délivré qu'une partie de la quantité indiquée sur les cartes. Il ne sera permis d'acheter du beurre dans les magasins et sur le marché que pour une semaine. Au cas où il y aurait des beurres de différentes origines et, par suite, de différents prix, les qualités les meilleurs marchés doivent être réservées de préférence aux familles dont le revenu est inférieur à 1.900 marks, ainsi qu'aux familles comptant plus de trois enfants et dont le revenu ne dépasse pas 3.100 marks. Des cartes comportant un droit de préférence analogue seront également remises sur leur demande aux hôpitaux, asiles et établisse-

ments semblables. Les cartes ne seront délivrées qu'aux personnes qui feront la déclaration qu'elles ne se procurent pas de beurre en dehors de la Saxe. Les commerçants seront tenus d'indiquer exactement sur leurs livres les quantités fournies.

A Dresde, où le système des cartes de beurre existe déjà depuis un certain temps, à raison d'une demi-livre par semaine, ces cartes ne donneront plus droit dorénavant qu'à la moitié de cette quantité pour le beurre, et pour l'autre moitié pour d'autres graisses. La quantité dont on a besoin pour la semaine devra être déclarée chaque mardi. Le beurre lui-même ne pourra être livré que les vendredis, samedis, dimanches et lundis. Les trois autres jours, il ne sera pas permis d'en vendre. Du mardi au jeudi, on fixera les quantités de beurre à répartir entre les différents magasins. Les commerçants devront à cet effet tenir un registre de leur clientèle qui pourra être facilement contrôlé.

On observe que cette nouvelle réglementation ne constituerait qu'une tentative en vue d'apporter de l'ordre dans ce domaine, et que son succès dépend de la bonne volonté du public.

Office de répartition du sucre. — Une décision en date du 30 décembre a institué un office de répartition du sucre, chargé de régler toutes les questions relatives à cette denrée alimentaire.

Cet office est constitué, sous la surveillance du chancelier, par l'Union des confiseurs et chocolatiers allemands à Würzburg. Tous les propriétaires de fabriques de confiserie, etc., doivent déclarer les stocks de sucre qu'ils ont utilisés d'octobre 1914 à novembre 1915, et les stocks de sucre qui sont en leur possession au 1^{er} janvier 1916. L'office de répartition fixe les stocks que chaque fabrique pourra utiliser pendant l'année 1916. Une procédure d'appel de ses décisions est prévue.

La vente et l'achat de sucre ne peuvent avoir lieu que sur présentation de bons délivrés par l'office de répartition. Les fabricants devront, pendant l'année 1916, tenir un compte exact de leur fabrication et pouvoir le présenter à toute réquisition. Les contraventions sont punies de prison jusqu'à trois mois, et d'amendes jusqu'à 1.500 marks.

Economies nécessaires. — Dans le *Tag*, de Berlin, le comte Kospoth, membre de la Chambre des seigneurs de Prusse, vient de donner cet avertissement :

« Dans la plus grande partie de ma province natale, la Silésie, la récolte du blé n'a pas, depuis de longues années, été aussi mauvaise. La terre n'a guère plus livré qu'il n'avait été semé. »

De leur côté, les *Dernières Nouvelles de Munich* invitent le public à économiser tous les jours un petit pain de 35 grammes.

« Si, observe ce journal, les 70 millions d'habitants de l'empire allemand économisent tous les jours ces 35 grammes de pain, le total quotidien économisé sera de 2.450 tonnes. »

« Ce petit sacrifice, conclut le journal de Munich, peut être effectué sans qu'on souffre vraiment de la faim. »

La *Gazette de Voss*, elle aussi, publie un appel analogue en recommandant de mettre soigneusement de côté les vieux os et les vieux papiers. Les vieux os, ajoute le journal, sont nécessaires pour fabriquer la graisse, la glycérine et la colle, toutes choses d'une extrême importance pour l'industrie militaire. Enfin l'officieux *Lokal Anzeiger* s'exprime ainsi :

« Le gouvernement a déjà, à plusieurs reprises, conseillé à la population de ne point jeter les ordures et déchets, mais de les employer à la nourriture du bétail. Ces conseils n'ayant pas été suivis librement, le gouvernement vient d'ordonner que tous les déchets d'aliments végétaux et animaux, ainsi que les restes de pain, ne pourront doréna-

vant être déposés (la loi dit déposer et non jeter) que dans des boîtes spécialement affectées à ce but. »

Contre l'abatage excessif du bétail. — Le cheptel national, observait récemment la *Frankfurter Zeitung*, s'est trouvé menacé ces derniers temps par un abatage excessif du bétail. A Berlin, où, dans l'année 1913, on avait abattu 98.000 bêtes à cornes (y compris les jeunes bêtes), on en a abattu, dans le seul mois de novembre 1915, 30.000. Cet accroissement des abatages n'amène pas une diminution de prix de la viande fraîche, car il est seulement provoqué par l'activité croissante de l'industrie des conserves. L'approvisionnement futur de l'Allemagne en viande menace d'être compromis à un moment critique.

« Il faut, ajoutait le journal allemand, se garder de détruire le capital précieux constitué par le bétail, en dépit des difficultés que nous avons à le nourrir. »

« Nous continuerons à avoir besoin de lait et de beurre. Les agriculteurs ont à gérer un capital national ; ils ne doivent pas l'oublier et doivent savoir consentir les sacrifices nécessaires à l'intérêt général. »

AUTRICHE-HONGRIE

Le renchérissement de la vie à Vienne. — On relève dans le récent rapport de la Commission économique de la ville de Vienne des chiffres qui donnent une idée du renchérissement de la vie en Autriche. En voici quelques-uns :

Par kilogramme	Dernière semaine de septembre	
	1914	1915
	(En couronnes)	
Viande de bœuf.....	1 60 à 2 60	4 30 à 6 80
Viande de porc.....	1 60 à 3 00	5 20 à 7 00
Graisse.....	1 70 à 2 00	6 40 à 7 00
Lard.....	1 60 à 3 00	6 40 à 7 00
Beurre de table.....	3 60 à 4 20	5 80 à 6 80
Beurre de cuisine.....	2 40 à 3 20	5 00 à 5 60
Margarine.....	1 60 à 3 10	4 35 à 4 55
Lait (le litre).....	0 26 à 0 32	0 36 à 0 42
Pain (le kilo).....	0 30 à 0 46	0 37 à 0 64
Farine.....	0 50 à 0 60	0 64 à 0 78
Riz.....	0 48 à 0 88	1 80 à 2 60
Haricots.....	0 48 à 0 76	0 76 à 1 40
Pois.....	0 60 à 1 00	1 32 à 2 00

Ces hausses de prix résultent de la baisse de l'offre. Dans le troisième trimestre de 1915, on a abattu à Vienne 2 millions 70.000 kilos de bœuf et 1 million 300.000 kilos de porc, contre respectivement 4 millions 03 et 2 millions 1, l'année précédente pendant la même période. On a importé de grandes quantités de viande de l'étranger pour assurer, il est vrai, les besoins, mais cela n'a eu lieu, naturellement, qu'à des prix élevés.

Bien plus, la *Wiener Arbeiter Zeitung* du 2 janvier a publié les nouveaux prix de détail fixés par le gouvernement autrichien pour la farine et variables à partir du 1^{er} janvier courant. Ce sont, comparés aux prix antérieurs, les suivants qui s'entendent par kilo :

Semoule de froment et farine de pâtisserie : 1 c. 20, au lieu de 0 c. 78 ; farine de cuisine : 0 c. 99, au lieu de 0 c. 67 ; farine de seigle et farine de boulangerie de froment : 0 c. 53, contre 0 c. 48.

Cette mesure a été prise brusquement. La *Wiener Arbeiter Zeitung* laisse prévoir une hausse correspondante du prix du pain. Le gouvernement prétend que cette élévation du prix provient de ce que le blé importé de Roumanie coûte cher. Comment se fait-il, dans ce cas, que la préparation de ce nouveau règlement ait été faite si secrètement ?

« Il faudra, ajoute le même organe, que le minis-

tère de l'Intérieur se tienne sur ses gardes pour ne pas se laisser surprendre par des propositions inattendues de la Commission de circulation de la farine. Ces messieurs se comportent d'une façon vraiment intolérable. La population se trouve sous leur dictature qui a une fausse apparence de compétence technique, mais ne tient aucun compte des besoins publics... Actuellement, nous n'avons pas à craindre de voir les céréales nous manquer, mais nous n'avons pas non plus la certitude que la classe ouvrière puisse acheter les quantités de farine et de pain dont elle a besoin. »

L'Union économique austro-allemande. — D'après une dépêche adressée de Budapest à la *Frankfurter Zeitung* du 5 janvier 1916, le président du conseil Tisza, répondant à la Chambre des Magnats à une question du comte Hadik au sujet des négociations économiques avec l'Autriche et l'Allemagne, a déclaré que le gouvernement avait engagé des pourparlers avec l'Autriche avant de commencer les négociations avec l'Allemagne. En ce qui concerne le rapprochement économique avec l'Allemagne, il est difficile d'en parler aujourd'hui, sous peine d'ouvrir la porte à des malentendus. L'orateur est un partisan convaincu de rapports aussi intimes que possible avec l'Allemagne, mais, a-t-il ajouté, on ne doit pas aller au delà de ce que paraissent demander les intérêts économiques. Ces questions ne doivent pas être tranchées à un point de vue doctrinaire ni politique, mais uniquement en tenant compte des intérêts économiques des Etats en jeu.

D'après une dépêche de Vienne du 5 janvier au même journal, les journaux de cette capitale reproduisent le discours de Tisza, sans le commenter. Dans les milieux viennois, on n'ignore pas que le gouvernement et le monde de la finance en Hongrie, tout en étant animés des meilleures dispositions en vue d'une entente, se montrent opposés à toutes tendances supposées vers l'unité ou à tous soi-disant efforts pour placer la Hongrie dans un état de vassalité. Il n'y a pas besoin de dire que de pareilles craintes sont purement imaginaires. Tout ce que l'on demande, c'est que les intérêts particuliers, qui s'opposent à une union plus étroite, n'emportent pas sur l'intérêt général. Il est d'ailleurs à noter qu'en même temps que le discours de Tisza, les journaux reproduisent un article de l'ancien ministre autrichien Franz Klein, qui demande que l'on travaille à la réalisation de cette union, en y apportant de la bonne volonté et une grande largeur d'idées.

D'après le même journal, les doyens de la corporation des marchands de Berlin ont voté une résolution, aux termes de laquelle, malgré les grandes difficultés résultant de la différence politique et économique des Etats intéressés, un rapprochement économique plus étroit de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie est tout indiqué en raison de leur alliance politique et militaire. Tout en rendant justice aux nombreux travaux préparatoires de caractère privé, ils estiment que cette question ne pourra progresser que si les représentants des gouvernements intéressés engagent des pourparlers officiels. Ces pourparlers devraient commencer le plus tôt possible et le résultat devrait en être soumis à l'appréciation des représentants du commerce et de l'industrie. D'autre part, ce rapprochement économique devrait être complété dans le domaine de la législation, de façon à apporter de l'uniformité, notamment dans les lois qui régissent les Sociétés par actions, les assurances, les Bourses et le droit maritime. L'étude de ces questions a été confiée par les doyens de la corporation à l'ancien ministre autrichien de la Justice, le Dr Franz Klein, en vue d'arriver à un programme d'unification dans ce domaine.

En attendant, le Congrès pour amener l'union économique entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie s'est réuni à Dresde le 17 courant.

SUISSE

Les importations en Suisse. — « On a annoncé récemment, écrivait le 15 courant la *Gazette de Lausanne*, que le gouvernement français avait l'intention d'ouvrir pour les importations suisses, outre les ports actuels, ceux de Saint-Nazaire, de Bordeaux et du Havre, et que de ces trois dernières villes partiraient chaque semaine un train composé de wagons français et deux trains formés de wagons suisses.

« Ce projet n'est pas encore réalisé, mais les pourparlers sont cependant suffisamment avancés pour qu'un train suisse puisse partir très prochainement de Bordeaux. Les chemins de fer fédéraux ont pris les mesures nécessaires pour expédier en temps utile dans les ports français le matériel convenu. »

Or, lundi, est arrivé à Bordeaux-Bastide un premier train de quarante wagons qui, aussitôt chargés, partiront pour la Suisse, convoyés par des employés français, via Coutras-Périgueux-le Centre et Lyon. La gare de Bordeaux recevra du matériel toutes les semaines et, chaque semaine, un train sera mis en route pour la Suisse. Si les besoins d'exportation le demandent, on fera partir, par la suite, hebdomadairement, non pas un train seulement, mais deux trains.

Ce qui se passe à Bordeaux — qui n'est que la répétition de ce qui se passait déjà à Marseille — s'effectuera aussi bientôt à Saint-Nazaire et au Havre. Les trains suisses se composeront, à l'avenir, de 43 wagons au maximum, et chaque wagon transporterait 10 tonnes, soit 430 tonnes par convoi.

Les approvisionnements de la Suisse en blé. — On écrit de Berne que des relevés auxquels il a été procédé tout récemment ont permis d'établir que les approvisionnements de la Suisse en blé se montaient actuellement à 180.000 wagons. Comme elle en consomme en moyenne mille par jour, elle se considère pourvue pour un certain nombre de mois, d'autant plus que les arrivages, quoique irréguliers, n'en continuent pas moins. Il est donc probable que, d'ici au milieu de l'année, les prix actuels pourront être maintenus.

C'est pour ces raisons aussi qu'il n'y aurait pas utilité à rationner la consommation du pain en créant des cartes de pain. Comme on l'observe de divers côtés, les nouvelles qui circulent à ce propos sont sans fondement et, pas plus au Conseil fédéral qu'au Département militaire, la mesure dont on a parlé n'a été envisagée. Au commissariat général des guerres, on s'est borné à former un dossier des diverses ordonnances prises par l'Allemagne pour limiter la consommation du pain au moyen de cartes et d'autres procédés. Jusqu'ici l'affaire n'a pas été poussée plus loin, de sorte qu'il est même excessif de parler d'« études ».

ÉTATS-UNIS

Les agissements allemands aux Etats-Unis. — L'*Associated Press* de New-York vient de publier les principaux éléments d'une correspondance très fournie saisie à Falmouth sur l'attaché militaire allemand à Washington, von Papen, que son gouvernement a dû rappeler sur l'invitation des Etats-Unis. Tous ces papiers révèlent la complicité de von Papen dans les divers attentats qui se produisirent dans l'Amérique du Nord. Ces documents indiquent les versements de sommes à des agents allemands et à l'espion Kupferle, qui se suicida dans une prison anglaise.

Les talons du carnet de chèques de von Papen et les lettres de ses banquiers (Rigg's National Bank de Washington) ont trait à environ cinq cents opérations de cette nature.

Plusieurs articles de cette comptabilité sont relatifs à des versements faits à von Papen par le

comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne, pour le compte du « service des renseignements » allemand. Tel de ces versements, en date d'octobre 1914, est de 2.300 dollars (11.500 fr.).

Un autre document fournit la preuve que von Papen versa, en janvier 1915, 700 dollars (3.500 fr.) à Horn, celui-là même qui a été condamné pour avoir fait sauter le pont du Maine.

En janvier 1915, il émit un chèque payable à Amsik et Cie, à New-York, mais sur le talon du carnet il inscrivit entre guillemets le nom de Kupferle.

Un autre talon de chèque montre que deux semaines environ avant l'explosion qui se produisit à Seattle, le 30 mai 1915, von Papen avait envoyé 500 dollars (2.500 fr.) au consulat d'Allemagne à Seattle.

Quatre lettres aussi ont été trouvées, dont l'une signée par le baron de Meysenburg, consul d'Allemagne à la Nouvelle-Orléans, et dont une autre émanait du général von Bernhardi. Elles jettent un certain jour sur les agissements de von Papen. Toutefois, le comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne, a déclaré naturellement qu'il ne croyait pas à l'authenticité de ces papiers qui ont vivement ému les milieux gouvernementaux.

D'autre part, le personnel de l'ambassade, laquelle cherche à dégager sa responsabilité, a expliqué qu'on avait donné à von Papen certaines sommes, mais que ce dernier n'était responsable de leur emploi qu'envers le ministère de la Guerre à Berlin.

CONTREBANDE DE GUERRE

Les exportations de cuivre américain. — On télégraphie de New-York à la date du 17 janvier :

« Le *New-York Times* signale qu'on dit dans les milieux financiers américains allemands que d'importantes quantités de cuivre partent d'Amérique à destination de l'Allemagne. Le mode d'expédition pour exporter ce métal n'est pas connu, mais d'après les bruits qui circulent, des navires se procurent aux douanes américaines des permis pour se rendre dans des ports russes ; à leur arrivée dans les ports des pays neutres du nord de l'Europe, les cargaisons sont transbordées pour être livrées dans des ports allemands de la Baltique. »

Contre la contrebande en Hollande. — On mande de Rotterdam au *Daily Mail* que le gouvernement néerlandais a pris les mesures les plus sévères contre l'exportation de la contrebande.

C'est ainsi que dimanche deux fraudeurs ont été tués par des gardes-frontières près de Vergendael.

Contrebande allemande pour le Maroc. — On annonce de Malaga qu'un bloc de stuc qui s'effritait sur les quais de cette ville a fait découvrir une audacieuse contrebande de guerre destinée au Maroc.

Ce bloc dissimulait une caisse de zinc renfermant douze fusils Mauser. Trois cents autres blocs et des fûts et chapiteaux de colonnes cachaient également des fusils et munitions : au total, quatre mille armes et quatre cent mille cartouches.

Tout cela provenait de Zurich et attendait depuis six semaines à la douane qu'on vint réclamer cette marchandise truquée. Une instruction est ouverte et la presse espagnole commente sévèrement cette violation de la neutralité.

Saisies de cargaisons hollandaises et suédoises. — La marine anglaise a retenu six transatlantiques hollandais et ne leur a permis de gagner Rotterdam qu'à la condition qu'une partie de leur cargaison, consistant en lard, viande salée, saucisses et peaux, soit amenée devant le tribunal des prises.

En outre, on mande de source allemande que le vapeur suédois « Stockholm », de la ligne d'Amérique, qui effectuait la traversée de New-York à

Göteborg, et qui s'était arrêté à Kirkwall, aurait été conduit à Liverpool afin d'y effectuer le déchargement d'une partie de sa cargaison.

Revue Commerciale

Sucres. — Voici, d'après le *Journal officiel*, les stocks des sucres au 31 décembre 1915, pour les différents départements :

Départements	Sucres bruts	Sucres raffinés	Sucres en cours
	(En tonnes)		
Bouches-du-Rhône....	24.510	2.488	4.059
Gironde.....	3.476	921	606
Loire-Inférieure.....	16.297	2.021	1.452
Seine.....	67.309	8.000	6.457
Autres départements..	37.055	889	4.633
Totaux...	148.647	14.319	17.207

ensemble 180.173 tonnes contre 163.440 tonnes au 30 novembre dernier. Dans ce total, les sucres bruts en entrepôts réels des sucres indigènes figurent pour 64.470 tonnes, et ceux en entrepôts réels et fictifs des douanes pour 46.820 tonnes. Les sucres bruts, en raffineries et fabriques raffineries, y sont compris pour 17.390 tonnes, les sucres raffinés pour 14.319 tonnes, et les sucres en cours de fabrication pour 13.724 tonnes. Enfin, les sucres bruts en fabriques simples s'élèvent à 19.967 tonnes, et ceux en cours de fabrication à 3.483 tonnes.

Pour l'année entière 1915, les recouvrements du Trésor sur les sucres se sont élevés à 204.763.000 francs, en augmentation de 25.172.000 francs sur ceux de l'année précédente 1914, pendant laquelle ils s'étaient chiffrés par 179.591.000 francs. Pour l'année 1915, ils se répartissent ainsi : douane, 133.546.000 francs ; contributions indirectes, 71 millions 217.000 francs contre respectivement 24.652.000 francs et 154.939.000 francs en 1914 ; ces chiffres sont l'éloquente constatation de la forte réduction de notre production par suite de l'envahissement des régions sucrières du Nord, et de l'importante augmentation de nos importations de sucres étrangers pour parer aux besoins de notre consommation.

Au 31 décembre dernier, 9 fabriques restaient en activité, 55 avaient terminé leur travail. Le volume des jus défequés s'est élevé à 13.422.316 hectolitres ; la densité moyenne des jus soumis à la défécation a été de 5,50. La production totale a atteint 131.802 tonnes, au lieu de 197.656 tonnes à fin décembre de la campagne 1914-15. Le stock au 31 décembre dernier s'élevait à 180.173 tonnes, contre 163.440 tonnes au 30 novembre et 158.077 tonnes au 31 décembre 1914.

Cidres. — Le Ministère de l'Agriculture évalue pour 1915 la production totale française des pommes et des poires à cidres, quelle que soit leur utilisation, à 44.823.670 quintaux, contre 44.520.440 quintaux en 1914. Quant à la production des cidres et poirés, elle est estimée à 22.942.172 hectolitres, contre 17.080.300 hectolitres en 1914.

Cette augmentation de 5.861.872 hectolitres est importante et compensera en partie le déficit de notre production vinicole. Le cidre est actuellement très répandu dans les centres ouvriers et concurrence avec succès le vin qui augmente continuellement.

Les résultats pour 1915 des récoltes des principaux fruits de table et autres sont les suivants en quintaux : pommes à couteau, 2.063.605 ; poires à couteau, 656.210 ; châtaignes, 1.470.880 ; noix, 493.597 ; olives, 387.546 ; pêches, 136.328 ; abricots, 70.758 ; cerises, 388.904 ; prunes, 259.948 ; prunes à pruneaux, 162.578 ; oranges, 2.220 ; mandarines, 1.212 ; citrons, 1.500 ; fraises, 90.883.

Les stocks de café. — D'après des renseignements de Rotterdam, les expéditions de café en Europe se sont élevées en décembre dernier à 765.000 sacs, en augmentation de 146.000 sacs sur celles de novembre 1915 (568.000 sacs en décembre 1914 et 1.362.000 sacs en décembre 1913).

Les ventes ont été de 747.000 sacs, contre 657.000 sacs en novembre 1915 et 772.000 sacs en octobre 1915, mais en diminution de 260.000 sacs sur décembre 1914 et de 43.000 sacs sur décembre 1913.

Pour l'année entière 1915, les ventes se sont élevées à 9.078.000 sacs contre 11.658.000 sacs en 1914 et 11.075.000 sacs en 1913.

Les stocks d'Europe, au 31 décembre 1915, s'élèvent à 3.530.000 sacs, en augmentation de 18.000 sacs sur ceux fin novembre 1915, mais en diminution de 1.803.000 sacs et de 3.745.000 sacs respectivement sur ceux au 31 décembre 1914 et 1913. Le détail de ces stocks est le suivant :

	Décembre		
	1913	1914	1915
Copenhague.....	71.000	38.000	90.000
Brême*.....	135.000	46.000	10.000
Hambourg*.....	1.889.000	470.000	150.000
Pays-Bas.....	724.000	298.000	366.000
Angleterre.....	203.000	237.000	549.000
Anvers*.....	998.000	1.018.000	100.000
Le Havre.....	2.704.000	2.074.000	2.501.000
Bordeaux.....	46.000	41.000	47.000
Marseille.....	145.000	96.000	167.000
Trieste*.....	360.000	15.000	»
Totaux.....	7.275.000	4.333.000	3.530.000

(* Estimés pour 1915 et 1914).

Quant à l'approvisionnement visible mondial, il a diminué de 143.000 sacs, de sorte qu'au 31 décembre les stocks visibles de café, dans le monde entier, s'élevaient à 10.272.000 contre 10.091.000 sacs en 1914, et 13.665.000 en 1913.

PETITES NOUVELLES

◆◆ L'Emprunt National et le Crédit Lyonnais.

— Le montant nominal de l'Emprunt National souscrit par la clientèle du Crédit Lyonnais s'élève à un milliard 657 millions 526 mille francs. Le nombre des souscripteurs qui se sont présentés à ses guichets dépasse 370.000.

Sur ce montant de 1.657.526.000 francs, près de 94 % proviennent de souscriptions en espèces ou en Bons et Obligations de la Défense nationale, et dans cette proportion les espèces ne sont pas sensiblement inférieures à la moitié.

Ce résultat, obtenu malgré une réduction considérable du personnel, conséquence de la mobilisation, doit être attribué aux efforts continus de cet établissement qui, depuis le début de la guerre, s'est appliqué, par le placement des valeurs du Trésor à court terme et des Obligations de la Défense, à préparer l'opération dont le succès est aujourd'hui si complet.

◆◆ Le 14 courant, nous avons parlé d'une nouvelle circulaire qui venait d'être envoyée par le syndicat des agents de change de Paris aux membres de cette corporation. Cette circulaire a été suivie de celle ci-après :

« Comme suite à la circulaire qui vous a été adressée le 8 courant, la Chambre syndicale vous informe que l'interdiction de vendre pour le compte d'un habitant des pays alliés ou neutres, ou d'un Français domicilié dans ces pays, ne s'applique pas :

« 1° Aux titres qui auraient été souscrits par l'un d'eux en France depuis le 1^{er} août 1914 ;

« 2° Aux titres qu'il pourrait justifier avoir achetés à la Bourse de Paris depuis cette date.

« Il s'agit là d'une exception qui doit rester strictement limitée à ces deux cas bien déterminés. Il n'est rien changé, pour le surplus, aux autres dispositions de la circulaire du 8 janvier. »

◆◆ L'action du *Crédit Foncier* conserve entièrement l'avance qu'elle a prise à la suite du détachement de son coupon du 1^{er} janvier. Elle se traite à 623.

Les obligations foncières et communales font toujours l'objet d'actives transactions. Elles se recommandent à l'attention de ceux qui ont en vue un accroissement certain de leur capital. Les obligations foncières 1903 et 1909 détacheront, le 1^{er} février, leur coupon semestriel.

◆◆ Le *Crédit Mobilier Français* a reçu de la Chambre des Mines du Transvaal un télégramme lui annonçant que le rendement du mois de décembre 1915 a été de 755.101 onces d'or pour les mines du Witwatersrand et de 26.010 onces pour celles des autres districts, soit au total 781.111 onces d'or fin (24.294 kilogrammes 895 grammes) d'une valeur de 3.317.949 livres sterling (82.948.725 fr.), contre 781.013 onces (24.297 kilogrammes 847 grammes) d'une valeur de 3.317.534 livres sterling (82.938.250 francs), en novembre, qui se décomposaient ainsi : 752.605 onces d'or pour les mines du district du Witwatersrand et 27.408 onces pour celles des autres districts.

Le mois dernier, 209.438 indigènes étaient employés dans les mines d'or, contre 210.008 en novembre, 210.017 en octobre, 204.833 en septembre, 196.876 en août, 190.026 en juillet, 184.155 en juin et 183.961 en mai.

Marché Financier

Paris, le 20 janvier 1916.

La liquidation de quinzaine s'est effectuée très aisément, avec des taux de report qui se sont établis en moyenne à 4 % l'an. Quant aux transactions, elles ont été très calmes, et sur la plupart des valeurs, c'est l'hésitation qui a prévalu ; notamment sur notre Rente 3 % perpétuelle.

On clôture ainsi sur les principales valeurs traitées :

Au Parquet. — A terme : 3 % perpétuel, 62 fr. 60 ; Crédit Lyonnais, 995 fr. ; Thomson-Houston, 520 fr. ; Italien 3 1/2 %, 74 fr. 50 ; Central Pacific Railway, 430 fr. ; Rio-Tinto, 1.579 fr. ; Norvégienne de l'Azote, 337 fr.

Au comptant : 3 % perpétuel, 62 fr. 60 ; Rente 5 % libérée, 88 fr. 60 ; non libérée, 88 fr. 65 ; Banque de France, 4.485 fr. ; Banque de l'Algérie, 2.325 fr. ; Extérieure Espagnole, 88 fr. 25 ; Russe 5 % 1906, 81 fr. 50 ; Russe 4 1/2 % 1909, 73 fr. 50 ; Andalous, 318 fr. ; Chicago Milwaukee, 478 fr. ; Nord de l'Espagne, 410 fr. ; Saragosse, 407 fr. ; Rio-Tinto, unités, 1.585 fr. ; Tabacs des Philippines, 475 fr.

Marché en Banque. — A terme : Mexicain 5 % intérieur, 25 fr. 10 ; Financière des Caoutchoucs, 93 fr. 75 ; Huanchaca, 26 fr. 50 ; Mexico Mines, 100 francs ; Rand Mines, 112 fr. 50 ; Utah Copper, 465 francs.

Au comptant : Toula, 1.023 fr. ; Spassky, 51 fr. 75 ; Tharsins, 145 fr. ; Crown Mines, 90 fr. 25 ; Goldfields, 36 fr. 50 ; Robinson Gold, 43 fr. 50 ; Malacca ordinaire, 130 fr.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.